

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ABERS



SOMMAIRE

4 La communauté de communes du Pays des Abers
Le rôle de la communauté de communes
Le fonctionnement des instances communautaires

7 LES DOSSIERS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

Le Projet de territoire. Une feuille de route pour 2026
Inauguration du gîte patrimonial de l'île Vierge
Nouvelle identité graphique

11 PÔLE RESSOURCES

Ressources humaines
Finances
Commande publique
Communication

36 PÔLE ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

Les cheminements doux
Principales actions menées en 2021 sur les Rand'Abers
Politique de protection de l'environnement
Principales actions menées en 2021 sur les ENS

55 PÔLE DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Évènements marquants

58 PÔLE AMÉNAGEMENT ÉCONOMIE SOLIDARITÉ

Application du Droit des Sols
Planification & Habitat
Aménagement du territoire
Politique de Développement Économique
Les Solidarités
Les Systèmes d'Informations

90 PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

Pôle eau
Pôle assainissement



Jean-François TREGUER

Président de la Communauté de communes du Pays des Abers

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2021 de la communauté de communes du Pays des Abers.

Au-delà de l'obligation qui nous ait faite de réaliser le rapport d'activité, ce document est nécessaire pour mesurer la réalité de l'action menée sur une année au bénéfice des habitants du Pays des Abers.

La communauté de communes est devenue au fil des années un acteur incontournable de l'aménagement de notre territoire et des services essentiels à la population.

Tout au long de ce rapport vous découvrirez les nombreuses actions portées quotidiennement par les agents de la communauté de communes.

C'est le sens de l'engagement des élus et des agents communautaires qui œuvrent collectivement pour le Pays des Abers.

Bonne lecture.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

La communauté de communes du Pays des Abers associe 13 communes au sein d'un espace de solidarité, qui élaborent un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.



13
communes

Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Landéda, Lannilis, Le Drennec, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouguerneau, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu, Tréglonou

10 000
emplois

42 296
habitants

soit plus de 10 %
de la population
du Pays de Brest

Chiffres insee 2019

272
km²

soit 16% de la
superficie
du Pays de Brest

20 000
foyers

LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Elle coordonne et met en œuvre des actions à une échelle supra communale : le Pays des Abers. Notamment en matière d'aménagement de l'espace et pour développer des projets d'intérêt communautaire.

Contrairement aux communes qui disposent d'une clause générale de compétences, elle ne peut intervenir que dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le législateur et/ou par les 13 communes membres. Elle a pour principales activités :

- 🌀 L'aménagement et le développement économique (le très haut débit, les zones d'activités, le domaine maritime et touristique, l'animation économique, la mise en place de services liés au développement économique)
- 🌀 L'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (dans le cadre du service commun intercommunautaire)
- 🌀 La gestion administrative des ressources humaines et de la commande publique des communes adhérentes au service commun
- 🌀 La gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et la préservation de l'environnement, gestion des ENS
- 🌀 La voirie d'intérêt communautaire
- 🌀 Le logement social d'urgence
- 🌀 La Maison de l'emploi
- 🌀 La Coordination enfance - jeunesse
- 🌀 La Gestion déléguée du port de l'Aber Wrac'h
- 🌀 La Gestion en régie des mouillages de l'Aber Benoît
- 🌀 Le Développement touristique
- 🌀 L'adhésion à des organismes de regroupement
- 🌀 Les subventions liés à l'exercice des compétences de l'EPCI et de la promotion du territoire
- 🌀 Le pôle aquatique Abers – Lesneven
- 🌀 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la politique de l'habitat
- 🌀 La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - économie circulaire (mutualisée à l'échelle intercommunautaire)
- 🌀 Le financement des contributions au budget du SDIS
- 🌀 L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- 🌀 L'eau et l'assainissement
- 🌀 **Transfert compétence mobilité en mars 2021**

LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Quel processus de décision ?

PRÉSIDENT

ORGANE DÉLIBÉRANT

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ MANDAT 2020/2026

49 délégués issus des conseils
municipaux des communes membres

ORGANE EXÉCUTIF

BUREAU DE COMMUNAUTÉ

1 Président, 8 Vice-présidents
et les maires sans délégation

ORGANE CONSULTATIF

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Commission Aménagement / Urbanisme
Habitat / Mobilités
Commission Administration générale
Commission Déchets & Economie circulaire
Commission Travaux & numérique
Commission Relations bloc local & Solidarités
Commission Développement touristique
Commission Développement économique
Commission Biodiversité & environnement
Conseil d'exploitation Eau et Assainissement

Commission d'appel d'offres

Composition : **12 élus communautaires**
(6 titulaires et 6 suppléants)

Commission de la commande publique (facultative)

Conférence des Maires

Les séances tenues depuis 2014

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	NOMBRE	6	5	5	7	5	5	6	6
	DÉCISIONS	57	57	63	101	92	83	88	103
BUREAU DE COMMUNAUTÉ	NOMBRE	10	11	11	11	9	9	9	10
	DÉCISIONS	99	72	92	76	90	70	62	79
COMMISSIONS THÉMATIQUES	NOMBRE	17	28	21	17	10	15	10	18
CONSEIL D'EXPLOITATION	NOMBRE				1	4	2	3	4
NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS		156	129	155	177	182	153	150	182

01

LES DOSSIERS
MARQUANTS
DE L'ANNÉE 2021

LE PROJET DE TERRITOIRE UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2026

Projet de développement qui a pour but de tracer les grandes lignes, les grandes orientations de l'avenir du Pays des Abers, avec pour ambition de permettre à tous, habitants, entreprises, institutions de vivre ensemble le Projet de territoire a été adopté en juillet 2021.

La démarche d'élaboration a abouti à la rédaction d'un document stratégique qui sert de socle pour l'élaboration du ou des programmes d'actions pour le mandat en cours. Il fixe un cap et des priorités d'actions.

Il aborde 3 orientations pour notre territoire, développées en 15 ambitions :



ORIENTATION 1

JOUER COLLECTIF ET OUVERT

- Accueillir les nouveaux arrivants, ménages ou entreprises
- Mieux associer les élus municipaux et intercommunaux, les associations et les citoyens aux décisions
- Articuler les actions de l'EPCI avec celles des communes et les faire connaître
- Irriguer tout le territoire par les politiques publiques intercommunales (eau et assainissement, déchets, économie, tourisme, etc.)
- Animer les coopérations avec nos voisins et promouvoir le territoire

ORIENTATION 2

FAIRE TERRITOIRE COMMUN

- Permettre aux jeunes actifs et aux âgés de vivre ensemble, sur tout le territoire, notamment le littoral
- Mettre en relation interne tout le territoire et ses habitants et éviter la spécialisation de certains espaces
- Œuvrer en faveur de centralités vivantes et propices au vivre ensemble
- Éviter une fracture numérique et ses conséquences sociales
- Faire du respect des paysages une valeur cardinale

ORIENTATION 3

PRÉSERVER L'AVENIR

- Protéger le cadre de vie et l'environnement
- Promouvoir un tourisme durable et valoriser le patrimoine naturel et culturel
- Soutenir l'activité économique : commerce, artisanat, TPE/PME, agriculture, pêche, services à la personne, BTP, tourisme, etc.
- Favoriser l'innovation
- Accompagner l'évolution des modes de consommation et soutenir le développement de la production locale

INAUGURATION DU GÎTE PATRIMONIAL DE L'ILE VIERGE

L'inauguration officielle du gîte patrimonial de l'île Vierge dont les travaux avaient débuté en automne 2018 s'est déroulée le vendredi 3 septembre 2021. La communauté de communes a accueilli à cette occasion ses partenaires financiers et institutionnels ainsi que les entreprises intervenues sur l'opération d'aménagement.



Photos : Jennifer Abguillem

NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE



L'adoption d'une démarche de marketing territorial du Pays des Abers a été lancée durant le dernier trimestre de 2020, avec la volonté de construire une nouvelle identité visuelle. En définissant, dans un premier temps, le nom "PAYS DES ABERS" comme "marque de territoire", et en créant un logo qui intègre les valeurs du territoire : modernité, dynamisme, transition et solidarité.

Les éléments graphiques comme la symbolique des 2 Abers de l'ancien logo ont été modernisés et adaptés. Ils caractérisent le territoire et surtout cette particularité que la mer entre dans la terre. Le territoire étant à la fois pourvu de villes côtières touristiques et de villages ruraux agricoles.

Le logo devient plus identitaire et s'affirme à la Bretagne, de par les couleurs utilisées "le glaz" et le bleu "ardoise" mais aussi par le choix de sa typographie en reprenant le "E" marque de la Bretagne. Une version du logo a aussi été créée entièrement en langue Bretonne.

La nouvelle charte graphique de la communauté de communes du Pays des Abers a été déclinée à partir de mai 2021 sur tous les supports institutionnels et de communication produits par la collectivité :

- 📄 Papeterie, cartes de visite, documents administratifs...
- 📍 Marquage des bâtiments publics et des véhicules
- 📢 Outils de communication externe (affichage tous formats, brochures, flyers, etc.), de communication interne (rapports de réunions, journal interne, outils divers de présentation de projets, etc.) et de communication numérique (site internet www.pays-des-abers.fr, Facebook, LinkedIn, signatures mail)



02,

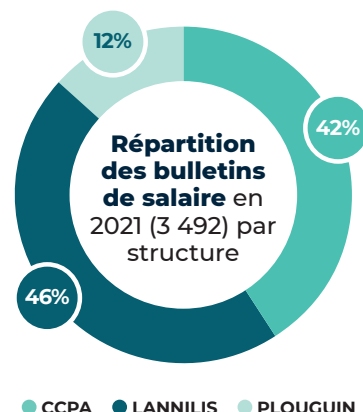
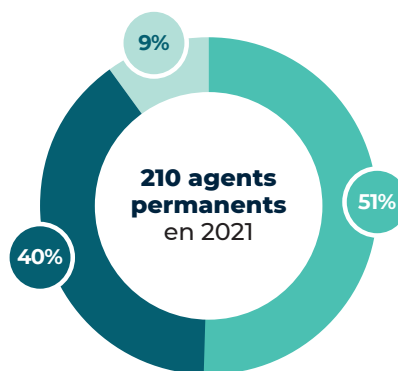
PÔLE RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Le service commun Ressources Humaines en 2021

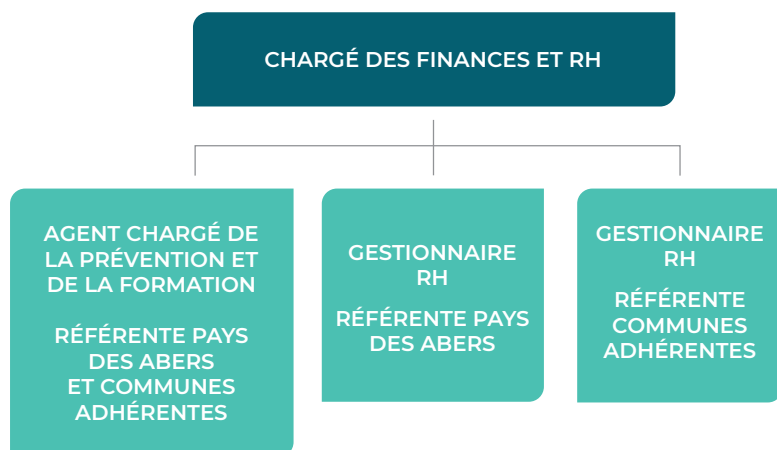
LES CHIFFRES CLÉS :

- 🔗 **Cinquième année** de création (1^{er} janvier 2017)
- 🔗 **3 entités** : la CCPA, la mairie de LANNILIS et la mairie de PLOUGUIN
- 🔗 **210 agents permanents** au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 9% par rapport à 2020 (+17 agents)
- 🔗 **447 arrêtés rédigés** (avancement échelon, grade, régime indemnitaire...) soit une augmentation de 28% par rapport à 2020 (+ 96 arrêtés)
- 🔗 **185 contrats** dont 20 contrats de droit privé soit une augmentation de 10% par rapport à 2020
- 🔗 **3 492 bulletins de salaires émis** (élus compris) soit une augmentation de 180 bulletins
- 🔗 **2 conventions collectives** : Déchets et Eau-Assainissement



L'ORGANISATION DU SERVICE

- 🔗 **4 agents** représentant 3 ETP



TEMPS FORTS 2021

- 🔗 **Protocole télétravail**
- 🔗 **Poursuite gestion crise sanitaire** : 10 notes RH
- 🔗 **Carrière reval** en avril et octobre suite augmentation smic
- 🔗 **2 réunions du comité technique et 1 réunion du CHSCT**

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les lignes directrices de gestion, après avis du CT et arrêté de l'autorité territoriale sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2021. Il est prévu de les réviser tous les 6 ans.

En effet, la **loi de transformation de la Fonction Publique** en date du 6 août 2019 est venue réduire les compétences des Commissions Administratives Paritaires pour les recentrer sur les décisions individuelles défavorables aux agents.

Ainsi, l'ensemble des décisions relatives à la **mobilité** des agents, ainsi que les **avance-**

ments de grade et la **promotion interne**, ne seront plus soumis pour avis préalable de cette instance, elles seront **guidées par les Lignes Directrices de Gestion (LDG)** propres à chaque collectivités ou établissements publics.

Les LDG vont dorénavant constituer le **document de référence** pour la gestion des ressources humaines de l'établissement. Elles permettent de **formaliser la politique RH**, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

UNE NOUVELLE ORGANISATION PAR PÔLES

Suite à l'élection du nouvel exécutif communautaire le Président a demandé à la direction générale des services une proposition de réorganisation des services structurée par "pôles". La nouvelle organisation s'articule comme suit :



FINANCES

Le budget général

Niveau Général de réalisation de l'exercice



Après une baisse du taux de réalisation des crédits en 2020, il s'établit pour les dépenses à 95,77% en 2021 (91,4 % en 2020). Le taux de réalisation des recettes est stable, passant de 102,9% à 102,80%.

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, le taux de réalisation (équipements et subvention) est de 54,19%.

L'exécution du budget 2021 fait ressortir les éléments d'équilibre suivants :

Recettes de fonctionnement	14 166 538,42 €
Dépenses de fonctionnement (hors intérêt de la dette)	12 336 242,04 €
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 830 296,38 €
Résultat exceptionnel	-149 327,76 €
Résultat financier	-39 690,36 €
EPARGNE BRUTE	1 641 278,26 €
Remboursement en capital de la dette	-104 596,17 €
EPARGNE NETTE	1 536 682,09 €

Après couverture du besoin de financement des investissements, le résultat net global à la clôture est excédentaire de 4 285 528,02 €.

Le fonctionnement



Le résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice 2021 est de 109 185,40 € soit 1 150 546,60 € de moins qu'en 2020.

Cette dégradation est due à différentes raisons :

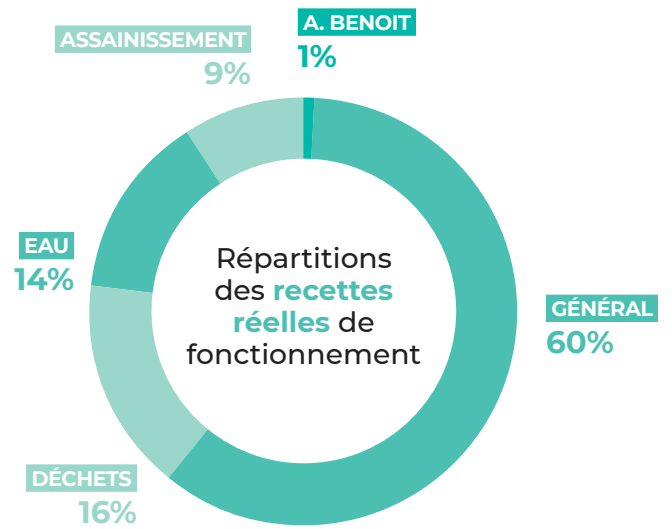
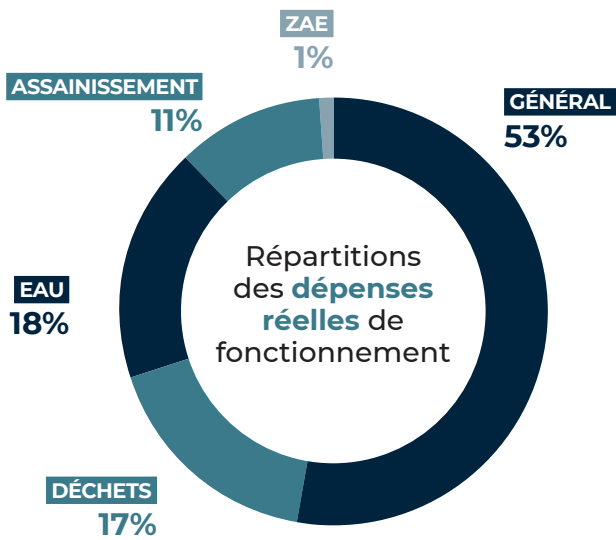
- 📈 évolution des frais de personnel (+6,73%)
- 📈 participation exceptionnelle au budget déchets-économie circulaire (160 000 €)
- 📈 les charges à caractère général ont fortement évolué (contrats de prestation notamment) : +44,46 %

En incluant le résultat de clôture 2020, le résultat 2021 s'élève à 2 971 742,59 € soit une dégradation de 904 979,41 €

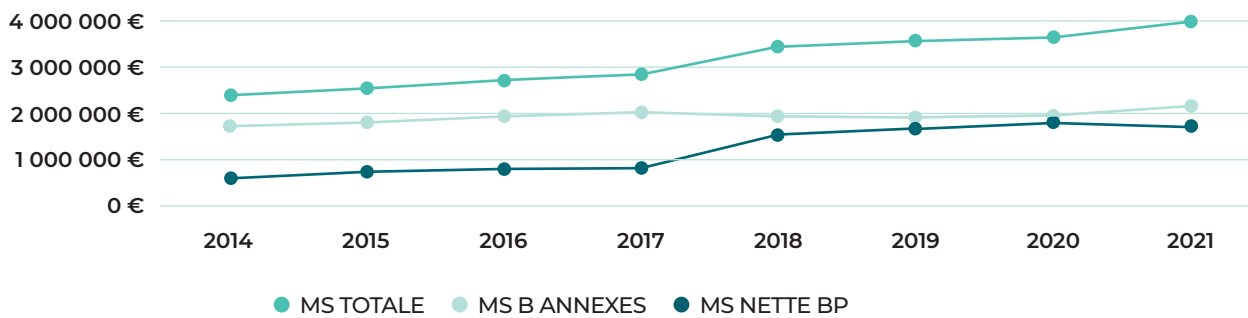
Par rapport à 2020, les évolutions sont les suivantes :

+ 10,72 % en dépenses réelles

+ 2,75 % en recettes réelles

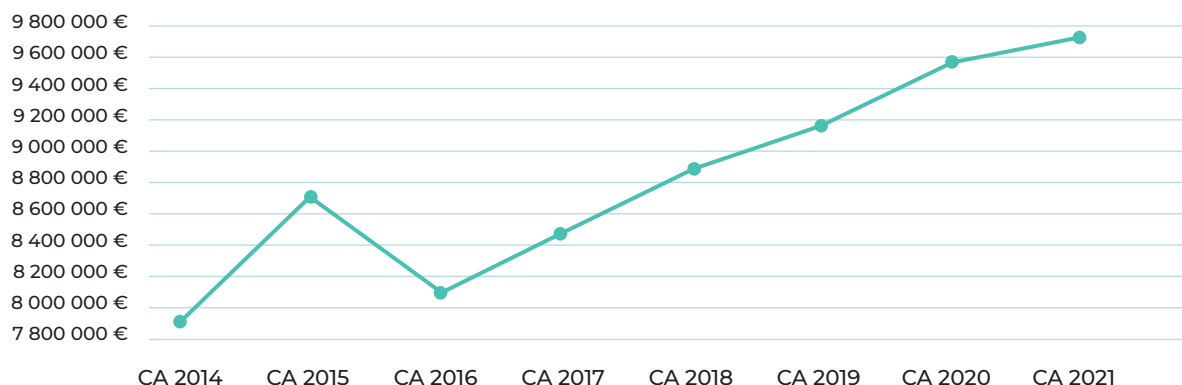


Évolution de la masse salariale

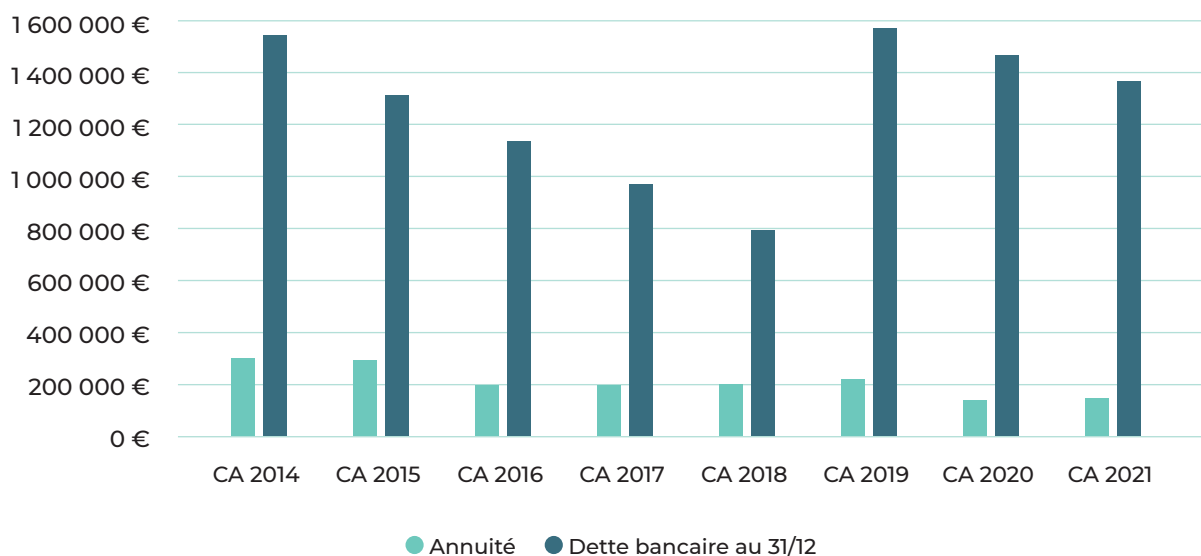


FOCUS SUR... LES PRODUITS PROVENANT DE LA FISCALITÉ

Réalisations

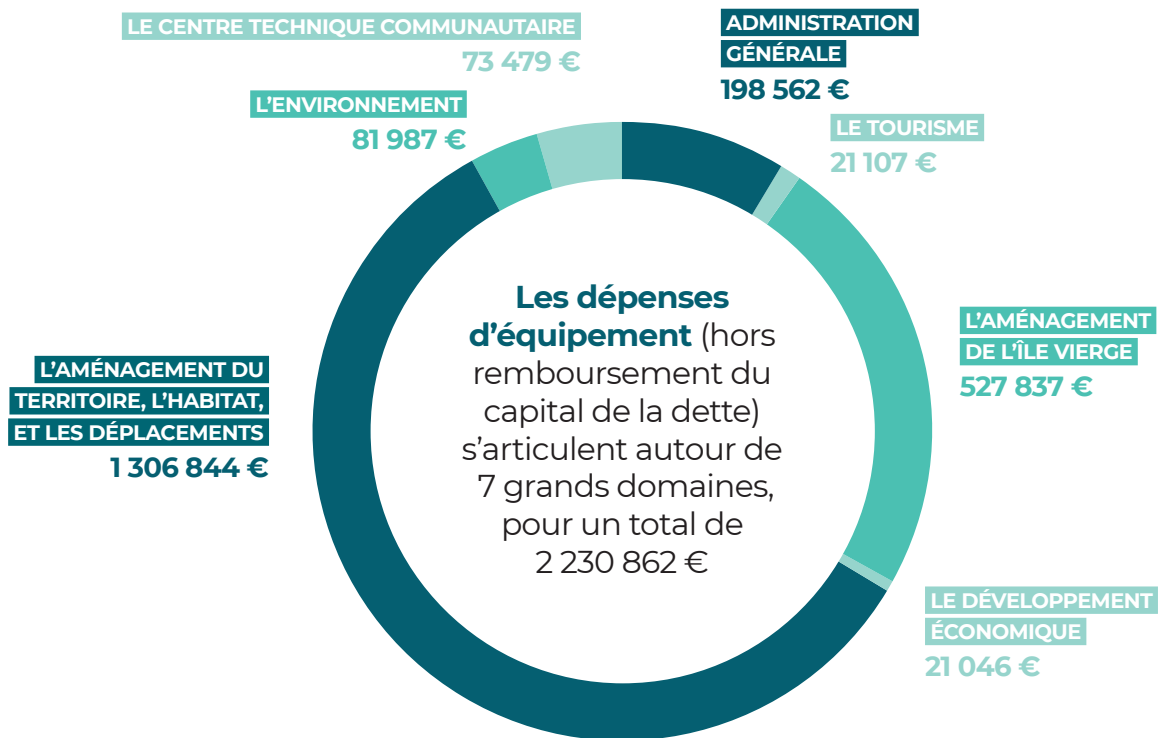


	MONTANTS	%
CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 015 927,00 €	20,84
FRACTION DE TVA	4 970 624,00 €	51,37
CVAE	1 252 334,00 €	12,94
TASCOM	287 031,00 €	2,97
IFER	279 268,00 €	2,89
AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILÉS	85 800,00 €	0,89
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	306 855,00 €	3,17
FPIC	375 470,00 €	3,88
TAXE DE SÉJOUR	102 355,23 €	1,06
TOTAL	9 675 664,23 €	100,00



La section d'investissement

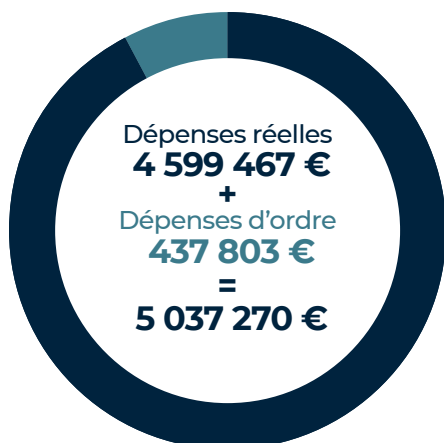
DÉPENSES		
Programmes d'investissement	BP 2021	CA 2021
1261-Intervention sur l'habitat privé	80 000	17 850,50
1262-Intervention sur le logement social	107 000	
127-Véloroute-Fibre optique	10 000	1 759,55
128-PEM de Plabennec	5 000	
131-Aménagement-Urbanisme-PLUI	85 000	13 124,68
1312-Interventions sur les centres bourgs	81 000	
132-Tourisme-Boucles de randonnées	34 308	21 106,87
1332-déploiement THD 2019-2023	770 000	706 930,24
134-Logement d'urgences et d'insertion	5 000	239,98
135-Fonds de concours	550 000	481 020,00
140-Centre Technique Communautaire	250 000	97 813,04
142-Hôtel de communauté	30 000	4 841,66
143-Travaux Hôtel d'entreprises de Penhoat	50 000	
144-Rénovation pépinière entreprises	20 000	12 043,57
145-Acquisitions foncières	100 000	
146-Breizh Bocage	40 100	16 786,33
147-Site île Vierge	528 000	527 836,93
1472-Ile Vierge-Grand phare	50 000	
148-Travaux terrestres Aber Benoît	120 000	
149- Centre de Voile landéda	260 000	
501-Matériel de voirie-véhicules légers	466 000	150 827,61
502-Informatique-Mobilier	43 200	42 892,68
503-Signalétique-Divers	25 000	
504-Gens du voyage	67 000	29 529,09
505-Bassins versants	235 000	65 201,16
506-PCAET	45 000	56 389,58
508-Subventions aux associations		
TOTAUX opérations	4 056 608	2 246 193,47
Hors Opération	BP 2021	CA 2021
13-Subventions	20 000	
275-Dépôt garantie location OTPA	1 000	
16-Remboursements emprunts	111 000	104 596,17
165-Cautions		950,00
001-Solde négatif reporté	380 865	
TOTAUX Hors opérations	512 865	105 546,17
TOTAUX Investissements	4 569 473	2 351 739,64



Les Budgets annexes

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

En fonctionnement



Les dépenses d'exploitation se rapportent principalement :

➤ Aux charges à caractère général (76,68% des dépenses réelles de fonctionnement) dont 2,971 M€ pour le traitement des déchets

➤ Aux charges de personnel : 1,002 M€ contre 1,060 M€ en 2020

Les dépenses d'ordre sont constituées uniquement des dotations aux amortissements, pour 342 204 €.



Les recettes d'exploitation :

La principale recette reste le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) :

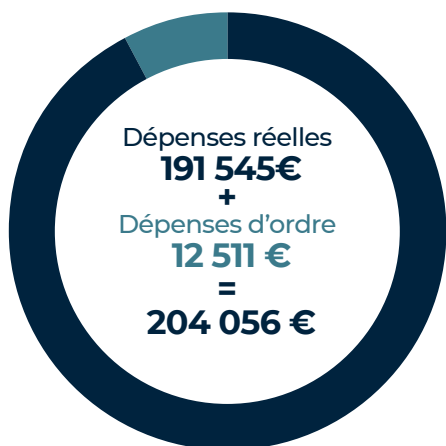
3 310 497 €, contre 3 301 378 € en 2020. Pour mémoire, le montant en 2014 s'élevait à 2 480 322 €.

L'ensemble des redevances (3,597 M€) représente 73,6 % des recettes réelles.

Les autres produits sont constitués des recettes des ventes des matières valorisables (395 k€), et des participations et subventions versées par les organismes extérieurs et le budget général de la communauté de communes (1,028 M€).

Un résultat de fonctionnement positif a pu être constaté à la fin de l'exercice 2021 : 31 884,79 €.

En investissement



Les dépenses :

Elles sont assez modestes en 2021, pour s'établir à 119 463 €. Cependant, les marchés engagés par la Communauté de communes durant cet exercice portent à 946 096 € les coûts devant intervenir en 2022.

Sont programmées les mises aux normes des déchèteries, une acquisition de véhicule, notamment.

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 70 997 €, somme très limitée, et l'encours s'établit à 288 275 €



Les recettes :

Elles sont essentiellement constituées des subventions : 257 734 €.

Comme pour le budget de l'eau, les projets ont été portés, depuis la prise de compétence, par les excédents antérieurs et les subventions.

L'emprunt est donc en cours de diminution, et l'encours s'élève malgré cela à 2 487 600 € en fin 2021.

BUDGET ANNEXE "ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES"

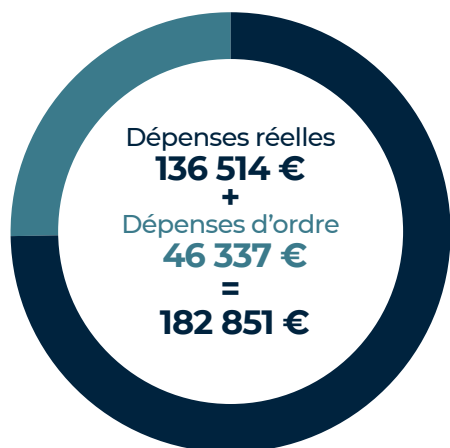
Il s'agit d'un budget différent des autres, du fait de sa constitution sur une gestion de stocks de terrains.

De fait, les dépenses sont réalisées en section de fonctionnement et l'ensemble des acquisitions et aménagements font l'objet de cessions auprès des entreprises s'implantant dans les zones.

Le solde des opérations, à la fin 2021, représente un déficit de 1 533 429 €. L'emprunt, prévu les années antérieures sera concrétisé en 2022, selon l'évolution des ventes à intervenir.

BUDGET ANNEXE "MOUILLAGES DE L'ABER BENOIT"

En fonctionnement



Les dépenses s'élèvent à 136 514 € :

Les charges à caractère général pour 68 456 € (50,14% des dépenses réelles de fonctionnement)

Les charges de personnel : 68 058 € (49,85% des dépenses réelles de fonctionnement)

Les dépenses d'ordre sont constituées uniquement des dotations aux amortissements, pour 46 337 €.



Les recettes d'exploitation :

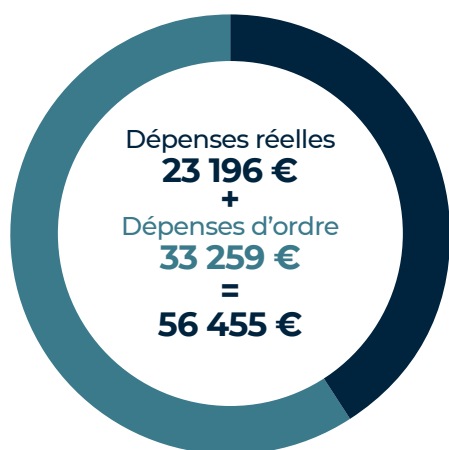
La principale recette reste le produit de la redevance perçue auprès des usagers des mouillages :

En 2021, 131 312 €, pour 130 433 € perçus en 2020

Le résultat de fonctionnement à la fin 2021 est négatif et interroge sur l'évolution des tarifs afin de couvrir les charges de ce budget. De fait, des augmentations de la redevance ont déjà pu être décidées sur une période de 3 ans, permettant le maintien des capacités de ce budget.

BUDGET ANNEXE "MOUILLAGES DE L'ABER BENOIT"

En investissement



Les dépenses concernent l'acquisition de chaîne d'amarrage, pour un montant de 23 196,25 €. Le financement est assuré par l'excédent 2021, mais l'achat inscrit en fin 2021 et qui sera réalisé en 2022 nécessitera le recours à l'emprunt.

BUDGET ANNEXE "EAU POTABLE"

En fonctionnement



Les dépenses d'exploitation se rapportent principalement :

Les dépenses d'exploitation se rapportent principalement :

- Aux charges à caractère général (58,74% des dépenses réelles de fonctionnement) dont 728 831 € pour l'achat d'eau
- Aux charges de personnel : 934 057 € (dont la régularisation d'une dette de 180 000 € versée au budget général)
- Aux reversements de redevances à l'Agence de l'eau : 483 270 €

Le taux de réalisation des dépenses réelles est de 95,08 %.

Les dépenses d'ordre sont constituées uniquement des dotations aux amortissements, pour 780 213 €.

Cet exercice dégage un excédent d'exploitation de 2 868 607,77 €. Ce résultat est en grande partie dû à l'excédent reporté de 2020 (2 713 763 €).

C'est un excédent modeste et fragile, du fait de la fluctuation des reversements de redevance à l'Agence de l'Eau, notamment.



Les recettes d'exploitation :

Leur taux de réalisation est de 102,17 %.

La principale recette reste le produit des redevances : 3 324 273 €, contre 3 273 002 € en 2020.

Les redevances collectées au bénéfice de l'Agence de l'eau s'élèvent à 808 939 €. Elles feront l'objet d'une restitution à l'Agence en 2022.

D'autres recettes, liées à des prestations de travaux, de branchements, et de mise à disposition de personnels sont constatées : 312 996 €

BUDGET ANNEXE "EAU POTABLE"

En investissement



Les dépenses :

Elles concernent, comme chaque année, la réalisation de travaux de réseaux et de sectorisation.

Programmes d'investissement	CA 2021
Bourg-Blanc	177 004,58 €
Coat-Méal	127 468,36 €
Landéda	0 €
Lannilis	28 418,86 €
Le Drennec	144 284,28 €
Plabennec	16 315,50 €
Plouguerneau	250 854,50 €
Plouguin	285 165,64 €
Plouvien	149 274,66 €
Saint-Pabu	0 €
Tréglonou	32 100,00 €
CCPA	262 769,90 €
Totaux opérations	1 473 656,28 €

Ces dépenses sont complétées par le remboursement des emprunts pour un montant de 160 041 €.



Les recettes :

Elles sont essentiellement constituées des subventions : 55 346 €.

Les projets ont été portés, depuis la prise de compétence, par les excédents antérieurs et les subventions. L'emprunt n'est donc pas mobilisé et l'encours diminue chaque année, pour s'élever à 700 000 € en fin 2021.

L'excédent généré sur l'exercice 2021 est donc modeste et fragile.

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"

En fonctionnement



Les dépenses d'exploitation se rapportent principalement :

- Aux charges à caractère général (63,16 % des dépenses réelles de fonctionnement) dont 347 635 € affectés aux contrats de prestation, 231 742 € pour les consommations d'eau et d'énergie
- Aux charges de personnel : 520 000 €, soit 31,59 % (dont la régularisation d'une dette de 25 000€ versée au budget général)

Le taux de réalisation des dépenses réelles est de 88,10 %.

Les dépenses d'ordre sont constituées uniquement des dotations aux amortissements, pour 992 625 €.



Les recettes d'exploitation :

Leur taux de réalisation est de 105,58 %.

La principale recette reste le produit des redevances : 1 780 284 €.

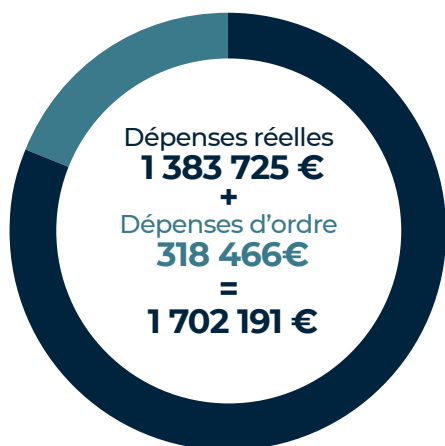
Le produit des participations au financement de l'assainissement collectif (PFAC) est en forte progression, passant de 308 498 € en 2020 à 471 553 € en 2022.

Par ailleurs, les contrôles et prestations représentent 230 519 €.

Cet exercice dégage un excédent d'exploitation de 1 347 759 €. Ce résultat est en grande partie dû à l'excédent reporté de 2020 (1 160 517 €).

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"

En investissement



Le solde de la section d'investissement est négatif : - 559 158 €. A ce solde issu de l'exercice 2020 s'ajoute le solde reporté de 2019 : + 1 543 896 €, soit un solde positif cumulé de 984 738 €.

Les dépenses :

Elles concernent, comme chaque année, la réalisation de travaux de réseaux et de sectorisation.

Programmes d'investissement	CA 2021
Bourg-Blanc	105 995,60 €
Coat-Méal	0 €
Kersaint-Plabennec	0 €
Landéda	0 €
Lannilis	152 062,80 €
Le Drennec	214 948,61 €
Plabennec	162 681,41 €
Plouguerneau	88 874,43 €
Plouguin	14 593,26 €
Plouvien	199 375,10 €
CCPA	166 488,80 €
Totaux opérations	1 105 020,01 €

Ces dépenses sont complétées par le remboursement des emprunts pour un montant de 273 331 €.

Les recettes :

Elles sont essentiellement constituées des subventions : 257 734 €.

Comme pour le budget de l'eau, les projets ont été portés, depuis la prise de compétence, par les excédents antérieurs et les subventions.

L'emprunt est donc en cours de diminution, et l'encours s'élève malgré cela à 2 487 600 € en fin 2021.

COMMANDE PUBLIQUE

Le Service Commande Publique travaille en transversalité avec l'ensemble des services. Il a pour mission principale le suivi administratif et juridique des contrats publics.

Ce service travaille également en tant qu'assistant aux communes du territoire, dans le cadre de la réalisation de certains de leurs achats publics.

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire ayant provoqué un ralentissement dans les achats, l'année 2021 a quant à elle, été marquée par une forte reprise d'activité.

Missions principales du Service

- 🔗 assurer la sécurité juridique des achats : du montage à la notification des marchés publics ;
- 🔗 assurer une mission de conseil en cas de difficultés rencontrées en cours d'exécution ;
- 🔗 faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

L'activité du Service

ACCÈS DES ENTREPRISES À LA COMMANDE PUBLIQUE

Depuis plusieurs années, des efforts ont été engagés pour harmoniser les pratiques et les pièces administratives des marchés publics entre la Communauté de Communes du Pays des Abers et les autres Communautés de Communes du Finistère. Cette harmonisation des pratiques s'est poursuivie sur l'année 2021, en prenant en compte les différentes réformes, permettant ainsi, de faciliter l'accès à la Commande Publique aux différents opérateurs économiques.



MAINTIEN DE LA MUTUALISATION DES ACHATS

La mutualisation des achats, amorcée depuis quelques années s'est également poursuivie sur l'année 2021, avec notamment :

- La mise en place d'une Convention de groupement de commandes permanent pour une optimisation des achats en Finistère.

Cette convention s'adresse non seulement aux communes du Pays des Abers et à la Communauté de Communes mais également à toute autre Collectivité et/ou Etablissement Public, et constitue un vecteur d'optimisation de la commande publique.

- Le lancement de groupements de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Abers et une ou plusieurs autres Communautés :

- Afin de rationaliser et d'étendre les prestations de câblage de fibre optique sur le réseau de communications électroniques ainsi que les prestations de maintenance, un groupement de commandes entre Brest métropole, les Communautés de communes du Pays des Abers, du Pays de Landerneau-Daoulas, Lesneven-Côte des Légendes et de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime a été lancé ;
- De même, dans un souci d'harmoniser les contrôles d'accès en déchèteries, un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Abers et le Pays d'Iroise Communauté, a été lancé afin de recruter un maître d'œuvre.
- Une étude pré-opérationnelle a également été lancée entre les Communautés de Communes du Pays des Abers, de Lesneven Côtes des Légendes et du Pays d'Iroise, pour le suivi de l'animation et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

MARCHÉS PUBLICS

Le nombre de marchés ci-dessous (101) ne prend pas en compte les marchés lancés et attribués précédemment et suivis sur l'année 2021. Il faut donc rajouter à l'activité du Service, le suivi juridique et financier des marchés déjà en cours, la veille juridique, les conseils aux services et aux communes...

De même, il n'est pas fait état des marchés passés en groupement de commandes avec d'autres EPCI pour lesquels le Pays des Abers n'était pas coordonnateur. Il faut donc également rajouter, à l'activité du Service sur l'année 2021, la relecture des pièces administratives de ces dossiers.

• Marchés – Service Commun de la Commande Publique

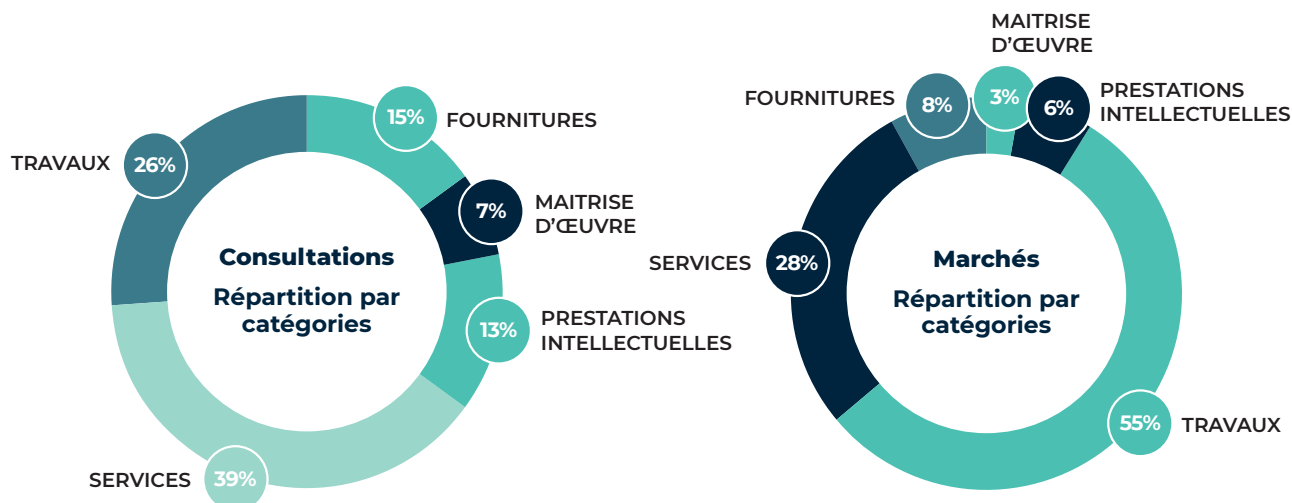
En 2021, 41 consultations (représentant 70 marchés) ont été lancées par le Service Commande Publique dont 5 consultations (représentants 19 marchés) pour le compte des communes membres du Service Commun Commande Publique (15 marchés pour la commune de Plouvien et 4 marchés pour la commune de Plouguin).

• Marchés - Prestations de services :

A ces 41 consultations, s'ajoutent 5 consultations (représentant 31 marchés) dans le cadre des demandes de prestations de services des communes du Pays des Abers :

- Commune de Bourg-Blanc : **10**,
- Commune de Coat-Méal : **1**,
- Commune de Kersaint-Plabennec : **1**,
- Commune de Lannilis : **1**,
- Commune de Le Drennec : **18**.

📊 Répartition par catégories :



📌 Exemples de marchés conclus en 2021 :

- 📌 Mise aux normes de quatre déchèteries (Bourg-Blanc, Plabennec, Plouguin et Plouguerneau)
- 📌 Curage, collecte, transport et valorisation des boues issues des stations d'épuration
- 📌 Fourniture et livraison d'un véhicule combiné d'hydrocurage
- 📌 Elaboration d'un schéma directeur "mobilités actives" sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers

📌 Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Le Service de la commande publique a contractualisé **1 960** heures d'insertion dans les marchés attribués en

COMMUNICATION

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

L'activité de la communauté de communes est rapportée par différents outils de communication et s'adresse à des publics variés (habitants, élus, agents, partenaires...). Au niveau institutionnel le site internet, les lettres d'informations, les nombreux points presse et publications relatent les activités et projets portés par les différents services valorisant le Pays des Abers. Le développement de la stratégie digitale s'est accru en 2021, notamment sur les réseaux sociaux.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION



Depuis 2020 une démarche a été lancée suite au diagnostic réalisé en terme d'image et de communication où il ressortait un défaut de notoriété et de lisibilité des actions menées par l'EPCI. Des axes de développement ont été identifiés et commencés à être mis en place.

Afin de poursuivre cette dynamique et de structurer sa communication globale, la communauté de communes du Pays des Abers doit construire sa stratégie de communication pour l'année 2022. Cette dernière permettra de définir des priorités et de donner une visibilité sur les ambitions et actions de l'EPCI. Elle sera en lien étroit avec le projet de territoire approuvé par le conseil de communauté en juillet 2021 :

Suite au bureau de communauté du 16 septembre 2021 des rendez-vous avec chaque Vice-présidents et directeurs de Pôles ont été organisés afin de déterminer les besoins des services en matière de communication, les orientations stratégiques et priorités données aux actions 2022. De ces entretiens est ressortie une feuille de route pour le service communication. Près de 120 actions/projets ont été recensés.

La stratégie de communication du Pays des Abers s'organise et sera bâtie autour d'un cap politique formulé en quatre priorités à partir de 2022 :

Priorité 1

Le développement marketing territorial (image de marque / notoriété)

Priorité 2

Le développement de la communication digitale

Priorité 3

L'augmentation de la portée des actions de communication

Priorité 4

Le développement du sentiment d'appartenance – créer du lien

LES PARUTIONS



FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET ET DE L'EXTRANET



57 378

UTILISATEURS / +26%

168 449

PAGES VUES / +25%

Rubriques les plus consultées :

les paiements en ligne, les démarches administratives, la maison de l'emploi, approbation du PLUI, les offres de recrutements à la communauté de communes.

PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La fréquentation de la page Facebook à trouver son rythme en cette année 2021. Le renforcement de la communication digitale, des publications plus régulières et variées, un lien plus direct avec les usagers notamment en cette période de crise sanitaire ont permis d'augmenter l'audience des pages dédiées.



1 203

ABONNÉS / +97%
AU 31 DÉCEMBRE 2021

PRÈS DE 130
PUBLICATIONS
ANNUELLES

Une nouvelle page a également été créée sur le réseau LinkedIn au 1^{er} avril 2021. Il comptait 199 abonnés au 31 décembre pour 96 posts.

RELATIONS PRESSES



28

CONFÉRENCES
DE PRESSE

177

ARTICLES



LES ANIMATIONS COMMUNAUTAIRES

Le contexte sanitaire et les mesures gouvernementales en vigueur n'ont pas permis la tenue de l'édition 2021 du Printemps des Abers ;

Les Tréteaux Chantants se sont quant à eux déroulés en octobre à Plouvien. Une fois encore un franc succès à la fois pour le concours de chant que pour la partie concert avec la présence de Gilles Servat.

BOURG-BLANC • Les candidats aux Tréteaux chantants ont leurs fans

Le minibus de la commune de Bourg-Blanc était mis, mardi, à la disposition des personnes inscrites pour assister aux Tréteaux chantants qui se déroulaient à la Forge, à Plouvien. Cette initiative, proposée par Evelyne Page, adjointe au maire en charge du centre communal d'action sociale (CCAS) local, a permis de renouer avec la joie de revoir des spectacles et soutenir François Quéméneur, Georges Ropars et Jean Cam. Après le concours des voix locales, c'est celle de Gilles Servat, accompagnée de musiciennes et musiciens virtuoses, qui a enchanté les participants et supporters.



Plouvien

Tréteaux chantants : Christian Abarnou a été sélectionné



Les Tréteaux chantants ont retrouvé leur public.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Salle comble pour les Tréteaux chantants, il y a longtemps qu'on n'avait pas vu cela, à La Forge. Onze personnes ont participé à ce concours de chants. Au final, Christian Abarnou, de Plouguerneau, représentera le Pays des Abers, à l'Arena, mardi 30 novembre. Il interprétait *Le vieux*

Jonathan, de Leny Escudero. Il devance Valérie Keromen, également de Plouguerneau et Jean Cam, de Bourg-Blanc.

Le cadeau de cette édition des Tréteaux chantants est celui qu'a offert Gilles Servat, avec son spectacle *À cordes déployées*.



LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PROMOTION ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE

Subventions attribuées au titre de l'animation et de la promotion du territoire :

☞ Ecomusée des Goémoniers :	_____	1 500€
☞ Exposition d'art contemporain sur le GR34® :	_____	1 200€
☞ L'art dans les chapelles :	_____	2000€
☞ Festival Horizons :	_____	1500€
☞ Maison des Abers :	_____	1000€
☞ Les dessinateurs en Wrac'h :	_____	1000€
☞ Fort Cézon :	_____	2000€

03,

PÔLE
ENVIRONNEMENT
ET TRAVAUX

LES CHEMINEMENTS DOUX

Les véloroutes



En 2021, en complément de l'entretien courant, de l'élagage de sécurité réalisés sur les 8 km de voies vertes, de la surveillance générale des 35 km du parcours de la véloroute des Abers et du remplacement éventuel de panneaux, le service Espaces Naturels et Sentiers (ENS) a procédé au déplacement de la signalétique véloroute suite à la sécurisation de la traversée de la RD13.



Le service ENS est également intervenu pour des opérations de bucheronnage et de broyage des branches au lieu-dit Kerhals sur la commune du Drennec et a procédé à l'entretien mécanisé des bas-côtés à Bel-Air et Billadoc sur la commune de Lannilis avec le service voirie de la communauté.

Le service assure également la surveillance (mensuelle d'avril à octobre, puis tous les 2 mois en automne-hiver) et le remplacement des panneaux sur les 60 km du parcours de la véloroute littorale.

Les Rand'Abers

Au nombre de 11, représentant 155 km de sentiers, les boucles de randonnées communautaires, également appelées Rand'Abers, sont inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La communauté de communes assure la surveillance et l'entretien de ces boucles de randonnées.

PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2021 SUR LES RAND'ABERS



RAND'ABERS 1

🔧 Sécurisation d'urgence suite éboulement du sentier dû à l'érosion et pose de ganivelles 1

🔧 Restauration du chemin piéton Rue Pors Egras 2 3 4

RAND'ABERS 2

🔧 Pose d'un eco-compteur

🔧 Déviation du sentier côtier suite érosion du trait de côte à Penn Enez 5

🔧 Remplacement des bornes de signalétiques

RAND'ABERS 5

🔧 Remplacement des bornes et gestion de l'eau pluviale

RAND'ABERS 7

🔧 Pose d'un eco-compteur

RAND'ABERS 10 ET 11

🔧 Remplacement des bornes et gestion de l'eau pluviale

🔧 Empierrement de secteurs boueux



POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La gestion et l'entretien des espaces naturels



L'Europe s'engage en Bretagne / Avec les Fonds européens agricoles pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



LE PROGRAMME NATURA 2000

Le suivi scientifique

Comme chaque année depuis 2012, le service ENS a participé au comptage régional des chauves-souris en février. Sur le territoire, ce sont 30 grands rhinolophes qui ont été comptabilisés en 2021 dans les gîtes d'hivernage. Des grilles ont également été créées et installées sur certains blockhaus pour la protection des chauves-souris.

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
NOMBRE DE GÎTES	7	7	9	10	18	24	21
NOMBRE DE GRANDS RHINOLOPHES	11	9	12	13	28	31	30

Les évaluations d'incidences Natura 2000

L'année 2021 a permis d'accompagner différents porteurs de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 tels que :

- des manifestations sportives terrestres ou nautiques ;
- des dossiers de création ou de renouvellement de Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) ;
- divers travaux :
 - Installation de mobiliers (île vierge, Saint-Pabu) ;
 - Aménagements / balisage de sentiers ;
 - Demandes de tournage ;
 - Concessions ostréicoles ;
 - Projet de parc résidentiel (Landeda) ;
 - Demandes de circulation sur le DPM pour la récolte d'algues de rive notamment.

Signature d'une convention cadre triennale avec l'Office Français pour la Biodiversité (OFB)

Les sites Natura 2000 "Abers – Côte des Légendes" et "Ilots du Trévors" étant majoritairement composés d'espaces marins, le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) relève de la responsabilité du Préfet du Finistère et du Préfet maritime de l'Atlantique. Ceux-ci ont souhaité confier cette mission à la Communauté de Communes ainsi qu'à l'OFB pour la partie marine, en qualité de co-animateurs.

Une convention cadre pour le suivi de la mise en œuvre du Docob Natura 2000 – Partie marine a donc été établie entre les deux structures afin de définir les modalités d'animation des sites Natura 2000 et les engagements de chacune des parties.

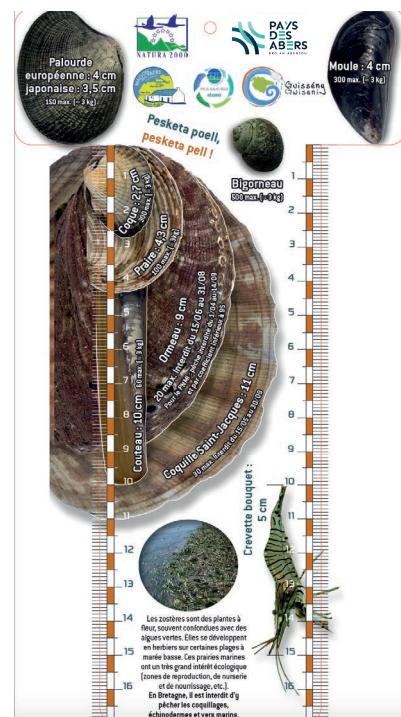
Observatoire de la pêche à pied de loisir

Le Pays des Abers, en collaboration avec l'association ULAMIR-CPIE Pays de Morlaix-Trégor et la Maison des Abers s'est intégré en 2020 à l'Observatoire des activités de pêche à pied de loisir dans la sous-région marine Manche-Mer du Nord. Sur le territoire, sa mise en place a permis d'établir un diagnostic de l'activité en s'appuyant sur des comptages réguliers et des enquêtes sur 2 sites pilotes : les plages des trois moutons (Lampaul-Ploudalmézeau) et Coulouarn (Saint-Pabu), pour le premier site, et l'île Cézon pour le second. Des actions de sensibilisation ont également été organisées comme une session de formation des structures relais (office de tourisme, hébergeurs, campings...) ou la mise à disposition, dans les établissements de l'office de tourisme ou lors des enquêtes de terrains, de réglottes précisant les tailles minimales et quantités maximales réglementaires pour chaque espèce.

Il est à noter qu'en aout 2021, lors du comptage national, 409 pêcheurs à pied ont été recensés sur l'ensemble du linéaire côtier du territoire. Ils étaient 309 lors des grandes marées de mars et 118 en mai.

Un stand de sensibilisation a pu être mis en place lors d'un "temps fort" pêche à pied organisé par la Maison des Abers les 28 et 29 mai 2021.

Ce programme d'actions est financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre d'une convention.



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) PROPRIÉTÉS DU DÉPARTEMENT, DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DU PAYS DES ABERS

En 2021, les surfaces en gestion s'élèvent à 260 ha dont 28 ha pour la zone humide de Lanveur, propriété de la communauté de communes pour 24 ha, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2020 (2,15% en 2020, 0,62% en 2019, 5,73% en 2018 et 2,5% en 2017).

En début d'automne 2021, afin de limiter l'expansion du boisement au détriment de la lande, d'importants travaux programmés en concertation avec l'association Bretagne-Vivante ont été réalisés au coeur des landes de Lanveur. Les petits ligneux, majoritairement des saules, ont été arrachés à l'aide d'un cheval de trait breton. En lisière de boisement, la lande a été broyée et exportée à l'aide d'une machine à chenilles. Les ligneux arrachés et les produits du broyage ont été regroupés en tas à deux endroits sur le site pour servir de refuge et de lieux de reproduction potentiel pour la faune sauvage. Ces travaux financés par la communauté de communes ont été en partie subventionnés par le conseil départemental du Finistère. Un inventaire de la flore avant la phase travaux a été réalisé sur différents patches. Ces derniers seront suivis sur plusieurs années après la réalisation des travaux.

Bien qu'interdit aux véhicules à moteur, ce site a subi de nombreuses dégradations ces dernières années. Afin d'en limiter l'accès, des barrières forestières ENS ont été installées par les agents du service ENS.



Les landes de Lanveur, un espace naturel sensible

Plouvien—Ceux qui s'aventurent dans les landes de Lanveur ont pu se rendre compte que des chantiers ont eu lieu dans cet espace naturel, dit sensible. Il s'agit de limiter l'emprise de la forêt.

Dans les landes de Lanveur, un cheval de trait breton a arraché des arbustes et une machine à chenilles a tracé de larges coupes autour de la lande. Ce ne sont pas de nouvelles voies pédestres. Sur le sentier principal, les quatre agents du service Espaces naturels et sentiers ont posé des barrières forestières, afin d'interdire l'accès aux véhicules motorisés. Pas question de s'en écarter, les trous de poteaux dans la glaise sont un réel danger.

Plus loin, branches et produits du broyage ont été amassés à deux endroits du site, pour ne pas dégrader les chemins. Ces tas pourront servir de refuge pour la faune sauvage. Pourquoi ne pas les étaler sur la lande ? « Ce serait enrichir le sol, répond Mickaël Guillou. Mais c'est à éviter si on veut maintenir ce milieu si particulier. »

Un milieu original, avec de petites plantes carnivores

Cette zone humide s'étend sur 28 hectares, principalement à Plouvien. 24 ha sont propriété du Pays des Abers. Elle réunit une mosaïque d'habitats, avec des landes humides méridionales et des landes atlantiques à bruyères et ajoncs.

Elles abritent des animaux et des végétaux, souvent rares et menacés, protégés, dont quatre espèces de plantes carnivores. On y trouve également des oiseaux, comme le busard Saint-Martin, le bruant jaune, différents reptiles et batraciens, et des

espèces adaptées à l'acidité du sol ou à la pauvreté en éléments nutritifs. « C'est un milieu rare et original à l'échelle du Finistère nord, sur une surface réduite, non loin de la mer », résume Mickaël Guillou.

Un plan de gestion avec Bretagne vivante

La zone a pourtant failli disparaître, lorsque le Sivom (Syndicat intercommunal à vocation multiple) a voulu y installer une usine de broyage des ordures ménagères, en 1983. Puis le site a été occupé par un hall-trap, pendant une trentaine d'années, avec ses conséquences : les déchets éparpillés sur le terrain.

Depuis, un plan de gestion a été réalisé par la communauté de communes du Pays des Abers et l'association Bretagne vivante, de 2011 à 2020. Le suivant, de 2020 à 2030, sera validé en 2022 par un comité de pilotage.

Pas facile de concilier les passages des randonneurs, des observateurs de la nature, des vétérinaires et des chasseurs, dont le bail s'achève en 2023. Mickaël Guillou affiche la volonté de maintenir la chasse au chevreuil ou à la bécasse, même si réduite à deux jours de chasse, au lieu de quatre, fait partie des options. Ce second plan fait le point sur les dernières connaissances acquises et rassemble des actions à programmer. Dont l'idée d'un sentier pédagogique, pour prendre conscience de la valeur de cette zone.



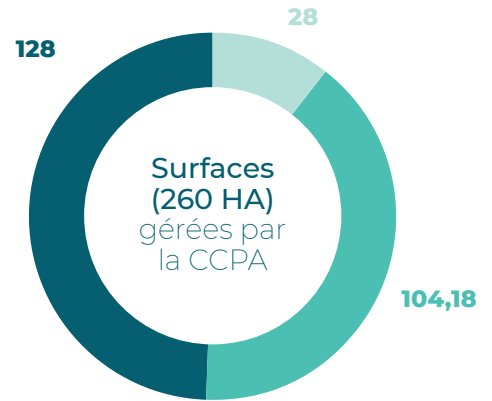
L'arrachage d'arbustes par un cheval de trait breton.

Photo: Ouest-France



Mickaël Guillou et Roger Talarmin.

Photo: Ouest-France



- CCPA (Landes de Lanveur)
- Conservatoire du littoral
- Conseil départemental du Finistère

Mercredi 28 avril 2021 05:23



Lannilis. Une barrière pour protéger les landes de Lanveur



La CCPA a décidé l'installation de barrières fixes et a saisi la gendarmerie ainsi que la police municipale de Lannilis. © Ouest-France

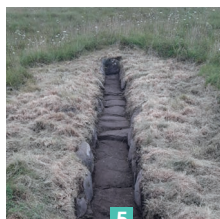
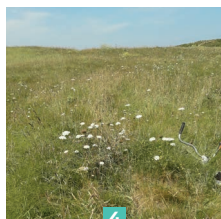
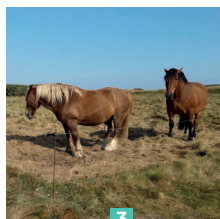
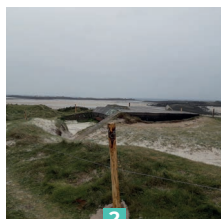
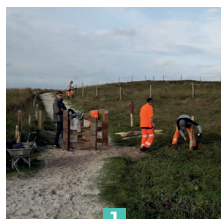
Acquisitions 2021

- 🔧 1 tondeuse débroussailluse autoportée + 1 souffleur, 11 720€ HT
- 🔧 1 remorque pour tondeuse autoportée, 1 194,17€ HT
- 🔧 Un fourgon pour 27 500€ HT

Les 2 premières acquisitions sont mutualisées avec le service des espaces verts et équipements extérieurs.

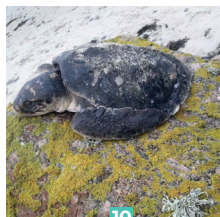
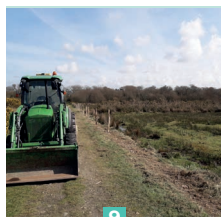
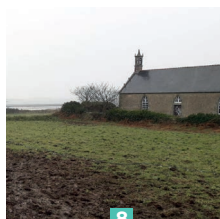
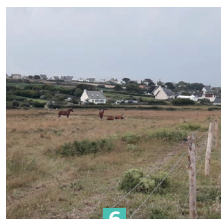
PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2021 SUR LES ENS

Sur les propriétés du conservatoire du littoral



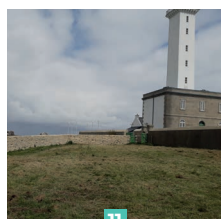
SAINTE MARGUERITE / 1

- Pose d'une nouvelle clôture, d'un Eco compteur et d'une chicane **1**
- Mise en défense du blockhaus de Kloukouri **2**
- Mise en place d'un Eco pâturage dans les Dunes **3**
- Mise au jour d'un four à goémons **4 5**



MARAIS DE BROËNNOU, PRAT AL LANN / 2

- Constat d'une occupation illégale au sud du marais par un pâturage de chevaux de trait. Conséquence : surpâturage, affouragement, dégradation des talus **6 7 8**
- Réfection d'une partie des clôtures du marais **9**
- Découverte d'un cadavre d'une tortue de Kemp suivi de l'intervention d'Océanopolis **10**



ILE VIERGE / 3

- Débroussaillage des pâtures enclos de l'ancienne bergerie **11**
- Prospection et récupération du mobilier archéologique de l'île, apparu suite aux tempêtes et lessivage des sols **12**

Les actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau

Au sein du contrat territorial unique Bas-Léon piloté par le Syndicat des eaux du Bas-Léon, la communauté de communes porte le programme d'actions des bassins versants de l'Aber Benoit et participe à la mise en œuvre des volets transversaux.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DES BASSINS VERSANTS DE L'ABER BENOIT

Le suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau est une action mutualisée à l'échelle du SAGE. La réalisation des prélèvements et du rapport annuel du suivi physico-chimique a été confiée à LABOCEA dans le cadre d'un marché pluriannuel.

En 2021, un suivi particulier a été mené sur le bassin versant de l'Ascoët dont les concentrations en nitrates sont supérieures à 50 mg/l (seuil de bon état). Des analyses des paramètres nitrates et carbone organique dissous ont été réalisées 2 fois par mois pendant 4 mois sur les 7 têtes de bassins versants afin d'identifier les ruisseaux les plus contributeurs. Ce suivi a été fait préalablement à la réalisation d'un suivi plus fin, dit à haute résolution spatiale qui sera réalisé par la société Transcender en 2022.



Les études

Plusieurs études en lien avec la restauration des milieux aquatiques ont été lancées en 2021 sur le territoire :

🌀 Une étude préalable pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant de l'Ascoët : Démarrée fin 2021, elle se poursuivra en 2022 avec pour objectif de débiter les actions en 2023.

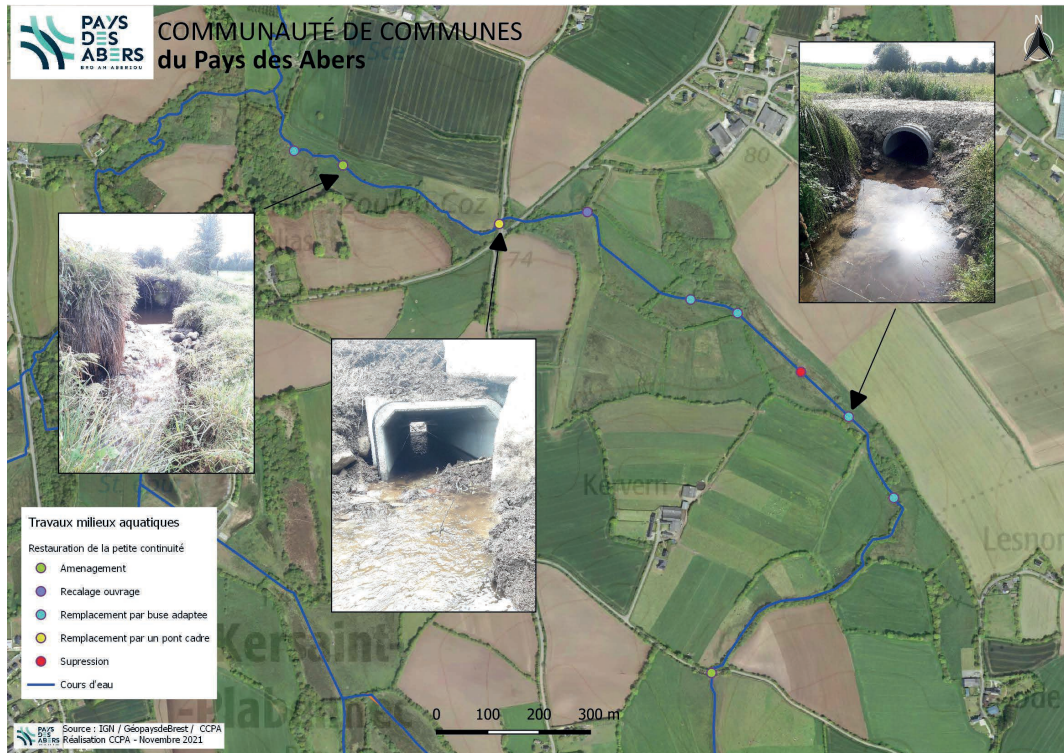
🌀 Une étude de restauration de la continuité sur le moulin de Garéna : L'objectif de cette étude est de définir les travaux pour remplacer les ouvrages existants (pont, seuils, vannage) afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire au droit du moulin situé sur l'Aber Benoit.

De plus, la communauté de communes a continué d'accompagner les entreprises du territoire sur les projets de restauration de la grande continuité. A la pisciculture du Roudous, une étude a démarré en septembre 2021 pour établir plusieurs scénarii d'aménagements pour restaurer la continuité. L'entreprise SILL a également missionné un bureau d'études pour travailler sur la restauration de la continuité fin 2021.

Travaux de restauration et de préservation des cours d'eau

En 2021, les travaux de restauration se sont poursuivis sur l'Aber Benoît, principalement sur le cours principal de la rivière. Les travaux de petite continuité ont été les suivants :

- 5 passages busés remplacés par des buses adaptées,
- 1 passage busé remplacé par un pont cadre,
- 1 passage busé recalé correctement dans le lit,
- 1 passage busé supprimé,
- 2 aménagements de rampes d'enrochement.



Concernant la grande continuité, le Pays des Abers a effectué des travaux d'effacement d'un seuil transversal qui permettait d'alimenter en eau une ancienne pisciculture.



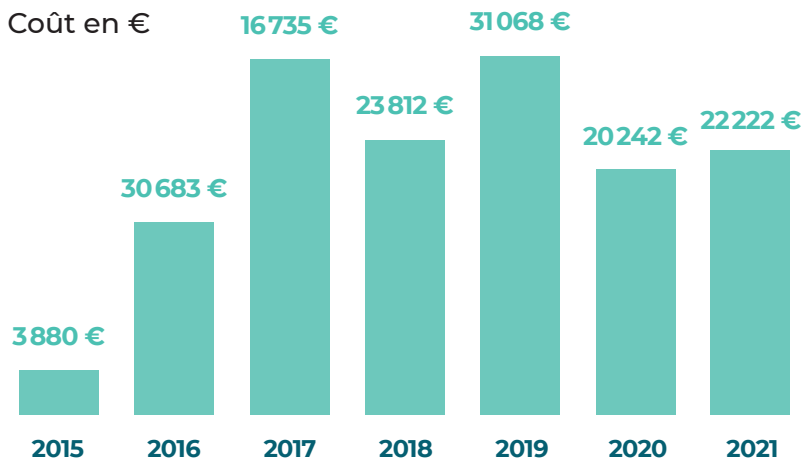
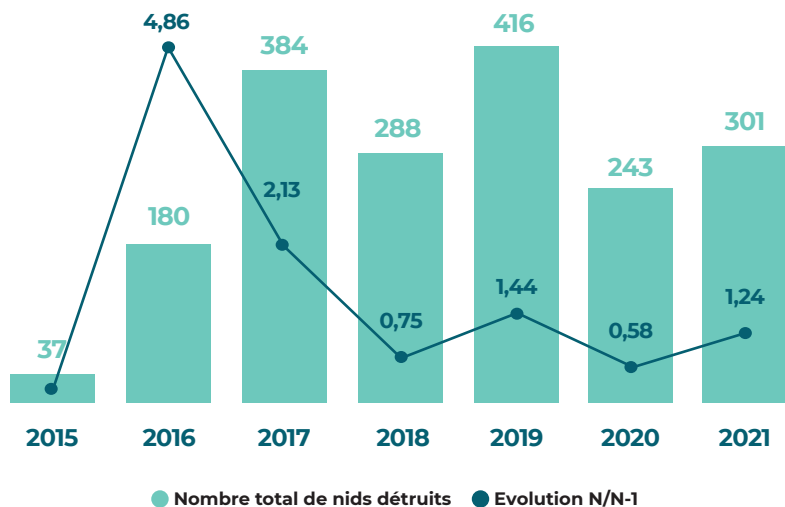
LE PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Dans la continuité des années précédentes, 5 677 m de plantations et 3 141 m de talus ont été réalisés dans le courant de l'hiver 2021/2022 sur les communes de Landéda, Tréglonou, Coat-Méal, Plabennec et Kersaint-Plabennec.

La lutte contre le frelon asiatique

La saison 2021 a été marquée par une augmentation du nombre de nids détruits sur la communauté de communes avec 301 nids contre 243 en 2020 soit une augmentation de 24 %. Il est à noter que l'année 2020, très particulière en tout point, ne constitue pas une année de référence. Elle présentait une très forte baisse (40%) du nombre de nids détruits sur le territoire par rapport à 2019.

Nombre de nids détruits sur le territoire



Le coût de ces destructions passe cette année à 22 222,20€.

Le coût total sur 7 ans est de 128 402 € pour la destruction de 1849 nids sur le territoire.

Les mouillages de l'aber Benoit

Le plan d'eau de l'Aber Benoit compte 503 mouillages dont 462 gérés directement par le service des mouillages et 41 par l'Association des Usagers de l'Aber Benoit (AUAB) dans le cadre d'une convention de délégation de gestion.

Le budget annexe "Mouillages de l'Aber Benoit" présente, depuis quelques années, de très grandes difficultés structurelles en fonctionnement. En effet, en matière de dépenses et de recettes réelles, il présente un déficit annuel d'environ 16 000 € en section de fonctionnement. L'épargne brute devrait aussi normalement couvrir au moins 20 000 € d'investissements récurrents par an. Par conséquent, il manque 36 000 € de recettes, correspondant à 30% de leur montant actuel.

Aussi, afin de commencer la remise en équilibre de ce budget, opération qui prendra plusieurs années, le conseil de communauté a approuvé, fin 2020, une augmentation de 10% des tarifs des mouillages de l'Aber Benoit pour 2021 (applicable à partir du 1^{er} avril 2021, début des nouveaux contrats).

Mobilités

En 2021, la Communauté de communes a délibéré en faveur du transfert de la compétence "organisation des mobilités" en devenant ainsi AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités), conformément aux dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite LOM.

Le rôle d'une AOM est de définir, planifier une politique de mobilité sur son ressort territorial afin de répondre aux enjeux de mobilité du territoire, offrir des alternatives de mobilité aux habitants, faire évoluer leurs pratiques et leur offrir une meilleure accessibilité aux services et à l'emploi.

Suite à l'acquisition de cette nouvelle compétence, le Pays des Abers a organisé des groupes de travail associant les communes et partenaires du territoire afin de co-construire une stratégie et un plan d'actions en faveur des mobilités durables. Ce plan d'actions est intégré au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) qui a démarré en 2018.

PLANIFIER LES MOBILITÉS ACTIVES

La réalisation du schéma directeur des modes actifs communautaire a débuté en 2021 et sera finalisée en 2022.

Le schéma directeur des modes actifs est un outil de programmation et de planification permettant à l'établissement public de définir une politique d'aménagement et de programmer ses investissements dans un plan pluriannuel. Ce schéma facilite également la coordination des services et les opérations de communication sur le territoire.

Les communes seront étroitement impliquées dans l'élaboration du schéma afin de s'assurer de la cohérence avec les actions communales.

Les objectifs :

- Favoriser le report modal de la voiture vers les modes actifs
- Garantir la sécurité des piétons et cyclistes
- Favoriser l'intermodalité avec les transports en commun ou le covoiturage

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE



Aujourd'hui, 100 voitures sur la route ne transportent que 106 personnes... Pourtant, la pratique du covoiturage présente de nombreux avantages.

Afin de remettre la pratique du covoiturage au goût du jour, le Pays des Abers développe un partenariat avec l'association éhop, spécialiste de l'accompagnement au changement vers le covoiturage, et lance des campagnes de communication tout au long des trois prochaines années pour préparer le changement, inciter à tester le covoiturage et tenter de pérenniser ces nouvelles pratiques. En parallèle, le Pays des Abers propose aux entreprises du territoire un accompagnement avec l'association éhop. L'entreprise Trecobat a ainsi pu bénéficier d'une analyse de son potentiel de covoiturage.

Service travaux et équipements

Le service Travaux et Équipements se compose de 4 services : voirie, espaces verts et équipements extérieurs, patrimoine bâti et atelier/garage.

LA VOIRIE

Le Pays des Abers compte 727 km linéaires de voirie dont 124 km en agglomération et 603 km en zone rurale. Depuis sa création, la communauté de communes porte assistance aux communes pour réaliser des travaux d'entretien et de réfection de voirie mais également des travaux de terrassement, d'élagage, de fauchage et de curage des bords de route, de balayeuse...

Pour se faire, la communauté met à disposition des 13 communes du Pays des abers une équipe de 11 agents de voirie, dont un responsable d'équipe armée d'un plateau technique (cf. liste ci-dessous). Le financement de ce service est intégralement supporté par le budget principal de la communauté de communes sans retenue sur les transferts de fiscalité.

Le service voirie est également amené à apporter son soutien au pôle Eau & Assainissement et aux différents services : ENS (Espaces Naturels et Sentiers communautaires), espaces verts et équipements extérieurs, patrimoine bâti... En 2021, cela représente 454 h.

Acquisitions 2021 pour le service voirie

1 tracteur avec une épareuse (livrés en 2022) : 188 163.51 € HT avec une reprise de l'ancien tracteur pour 19 800 € et de l'ancienne épareuse pour 6 500€

En 2021, le service a effectué 12 950 heures de chantier (13 629 heures agents) pour les communes. A cela, il faut ajouter 1 967 heures réalisées, en complément du service, par un prestataire, dans le cadre d'un marché porté par le Pays des Abers, pour la fauche des bords de route de certaines communes. Un système de quotas permet de répartir de manière éclairée les interventions du service sous la responsabilité des communes. Un suivi analytique de l'activité du service permet de rapporter cette répartition selon les éléments suivants :

Détail des chantiers 2021 pour les communes (en heures)	
Fauchage des bords de route (une commune supplémentaire par rapport à 2020 - Broyeur d'accotement : 938h et épareuse : 2 975 h)	3 913
Élagage (au lamier)	2 324
Travaux avec tractopelle	1 099
Mise à disposition du camion	553
Curage des fossés et dérasement d'accotements	3 486
Répandeuse gravillonneuse (1 358 h agent - 2 agents sur la machine)	679
Balayeuse	896
Total	12 950

Parc d'engins

- 3 tractopelles
- 1 pelle à pneus
- 8 tracteurs dont 5 épareuses, 3 broyeurs d'accotement et 1 lamier
- 4 remorques
- 1 camion 19 t
- 1 répandeuse gravillonneuse
- 1 balayeuse de voirie
- 1 cylindre tandem et 1 cylindre marchant
- 1 machine à peinture
- 2 compresseurs
- 2 balayeuses tractées.

QUELQUES ACTIONS MENEES EN 2021



Création d'un parking à Kersaint-Plabennec au niveau de la vallée verte



Terrassement et empierrement pour la création d'une aire de jeux à Plouvien et la pose de tables de pique-nique au lac de Bourg-Blanc



Terrassement pour la réalisation d'un mur béton au niveau de l'école Saint Adrien au Drennec



Gravillonnage à Plabennec et Bourg-Blanc



Suppression de talus et préparation pour la pose de grillage au château d'eau de Plouvien



En lien avec le technicien bassin versant, la modification des pratiques de gestion des bords de route a fait l'objet de discussion et de test en 2021.

La transition vers des pratiques de fauche plus raisonnées a démarré. Ainsi, les fauches de printemps et d'été se limitent aux accotements et aux coupes de sécurité, puis une coupe totale est réalisée à l'automne. Les hauteurs de coupe des machines ont également été réglées au plus haut (> 10 cm), cela permet de favoriser les plantes à fleur au détriment des graminées et de limiter l'impact sur la faune. L'augmentation des hauteurs de coupe permet aussi de réduire la consommation de carburant et les casses de matériel.

LES ESPACES VERTS ET ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS

Le service des espaces verts et équipements extérieurs du Pays des Abers est composé de 2 agents dont un responsable de service. Il réalise l'entretien des espaces extérieurs communautaires : zones d'activités économiques, hôtel de communauté, hôtel et pépinière d'entreprises, gare routière et aire de co-voiturage, centre technique communautaire, patrimoine Eau et Assainissement (stations d'épuration, zones de captage, usines de production d'eau potable, châteaux d'eau, postes de relevage), déchèteries, avec la maintenance des équipements.

Ce service assure également la maintenance des équipements de voirie en lien avec le service Voirie : reprises de tampons, d'avaloirs, de bordures, remplacement de panneaux de signalisation et de signalétique, marquage au sol...

Matériel du service

- 1 fourgon benne
- 2 remorques
- 1 tracteur tondeuse
- 1 tondeuse débroussailleuse autoportée mutualisée avec le service ENS
- 2 débroussailleuses
- 1 souffleur
- 1 tronçonneuse

QUELQUES ACTIONS MENEES EN 2021



Aménagement extérieur et sécurisation du château d'eau de Plouvien

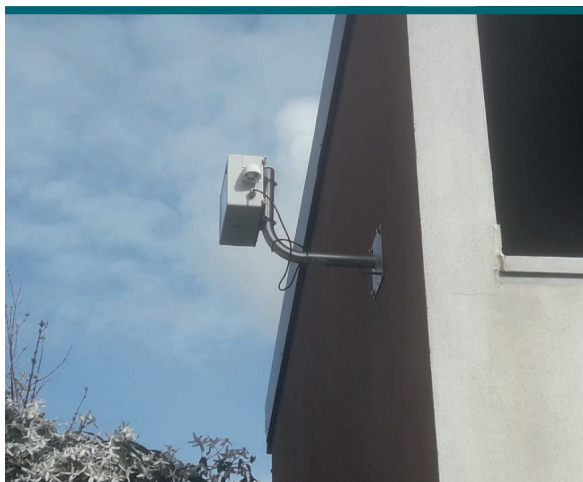


Préparation et engazonnement d'une réserve foncière pour le futur château d'eau à Plabennec

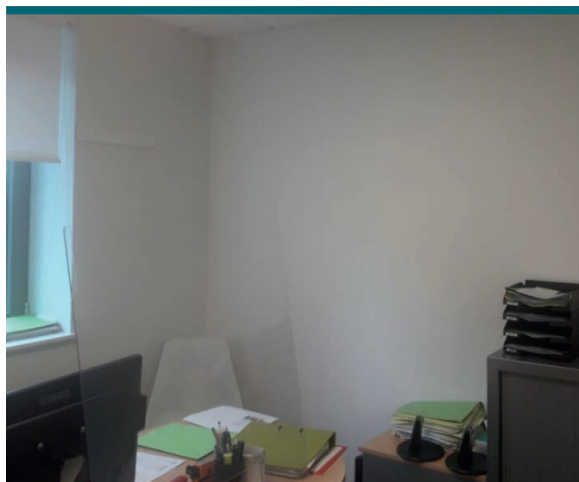
LE PATRIMOINE BÂTI

Le service du patrimoine bâti est composé d'un seul agent. Il réalise l'entretien du patrimoine bâti de l'EPCI : hôtel de communauté, hôtel et pépinière d'entreprises, gare routière, centre technique communautaire, aires d'accueil des gens du voyage, patrimoine Eau et Assainissement (stations d'épuration, usines de production d'eau potable, châteaux d'eau), office de tourisme, gîtes de l'île Vierge.

QUELQUES ACTIONS MENEES EN 2021



Pose de capteurs de pollen à Lannilis, Plouguerneau et Plabennec



Aménagement de bureaux pour le Guichet Unique à l'Hôtel de Communauté

L'ATELIER

Le service atelier est composé de 3 agents dont un responsable. Il assure le suivi, l'entretien et la maintenance du parc matériel des services voirie, espaces verts, patrimoine bâti, ENS mais également des pôles déchets, eau et assainissement et administratifs.

Le parc d'engins et de véhicules se compose de 83 véhicules ou engins immatriculés : BOM, camions, tracteurs, tractopelles, VL, fourgons, remorques.



04,

PÔLE DÉCHETS
ET ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

🌱 L'année 2021 a été marquée par la définition et la validation de la stratégie déchets pour la totalité du mandat. Au global ce sont plus de 7 millions d'investissements qui sont prévus pour apporter un service de qualité et répondre aux attentes des usagers.

Votées au cours du conseil du 17 juin 2021, les premières actions ont été mises en œuvre dès la rentrée de septembre avec la mise aux normes de 4 des 5 déchèteries (Bourg-Blanc, Plouguerneau, Plabennec et Plouguin).

Les risques de pollution sont donc maîtrisés et les gardes-corps ont été totalement rénovés pour améliorer l'usage des hauts de quai ainsi que la sécurité des usagers.

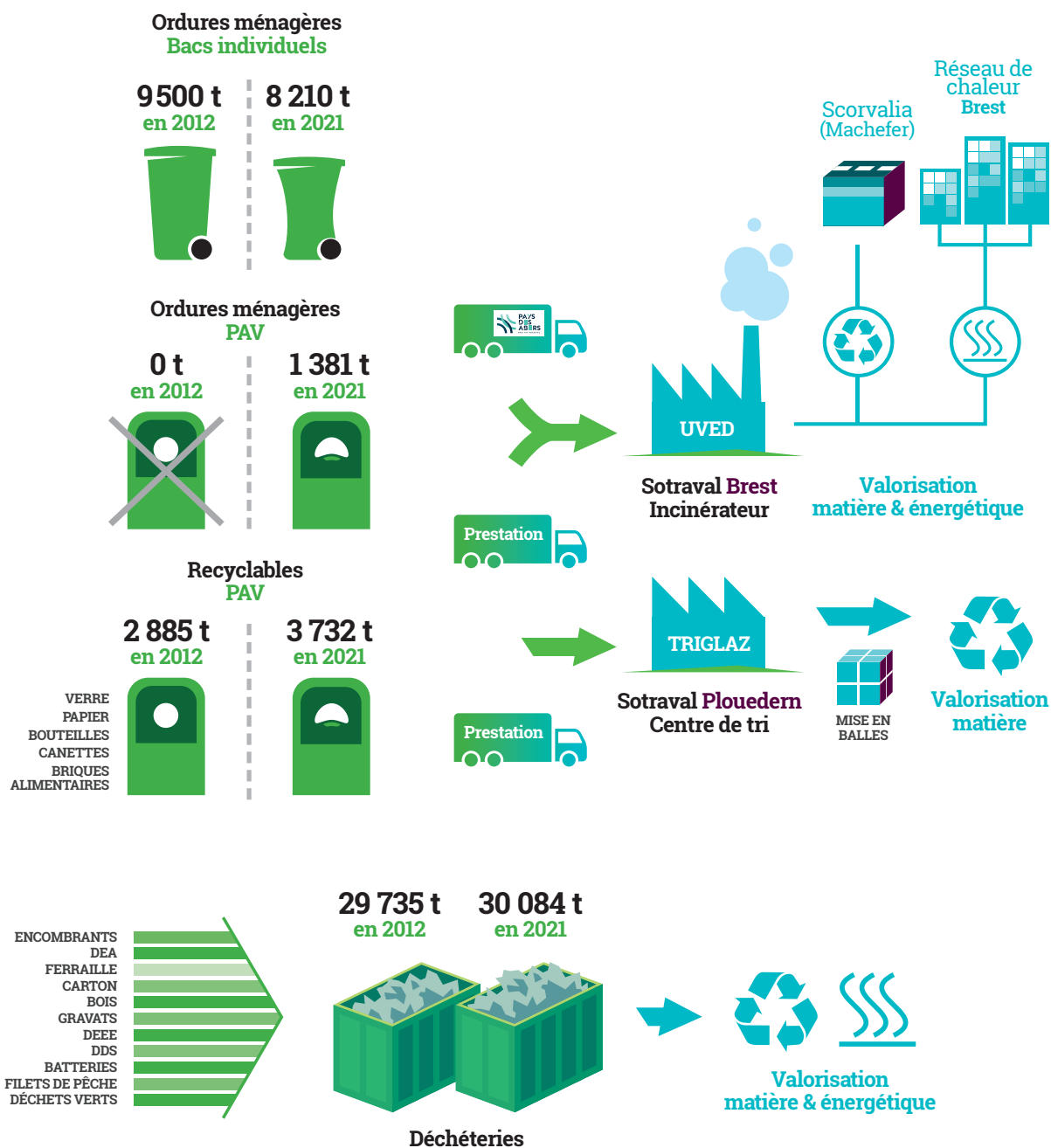
La mise en place d'une stratégie avec une visibilité jusqu'en 2026 permet d'anticiper au mieux la gestion financière et la mise en œuvre d'un service adapté aux attentes des usagers.

🌱 Par ailleurs, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été élaboré au travers d'une consultation citoyenne et d'une commission consultative. Plusieurs grands axes seront déroulés au cours des 3 prochaines années : le compostage, la réduction des déchets végétaux en déchèterie, le changement de mode de consommation, les événements éco-exemplaires, le réemploi et la communication. Des ateliers et des événements seront organisés à destination des usagers.

🌱 L'organisation du pôle a également été revue afin d'apporter un service plus qualitatif aux usagers avec la création d'un service maintenance composé de 3 agents. Ces agents ont pour mission la gestion du parc de bacs et son entretien (réparation et changement à domicile) ainsi que l'entretien des points d'apport volontaire et des déchèteries.



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS LES CHIFFRES CLÉS 2021



PAV : point d'apport volontaire
DDS : déchets diffus spécifiques
UVED : unité de valorisation énergétique des déchets
DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement



05,

PÔLE AMÉNAGEMENT
ÉCONOMIE SOLIDARITÉ

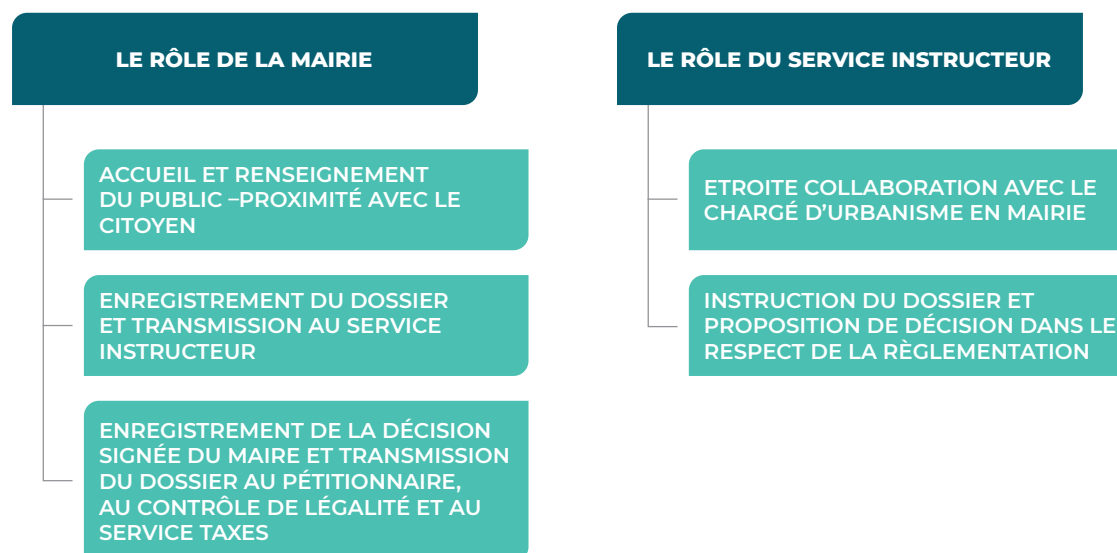
APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le service instructeur intercommunautaire a entamé sa 7^e année d'activité. En effet, le 1er juillet 2015, la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) mettait fin à la mise à disposition gratuite au bénéfice des communes des services de l'Etat (DDTM) pour l'instruction des actes d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables certificats d'urbanisme...). Afin de pallier ce désengagement, la Communauté de communes du Pays des Abers et la Communauté de communes du Pays d'Iroise se sont regroupées pour créer un service commun d'instruction des actes d'urbanisme. Constitué de 7 agents permanents, il assure gratuitement, pour le compte des communes des deux territoires, l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme à l'exception des déclarations préalables sans création de surface et des certificats d'urbanisme de simple information (CUA).

L'intérêt d'un tel regroupement est de développer une expertise technique et juridique au service des pouvoirs de police des maires et des équipes municipales sans perdre une certaine proximité avec le citoyen. L'implication des communes dans ce dispositif de gestion des autorisations d'urbanisme est nécessaire pour assurer cette proximité.

La coopération entre le service ADS et les communes est un élément fondamental de bon fonctionnement du dispositif.

Circuit de la collaboration

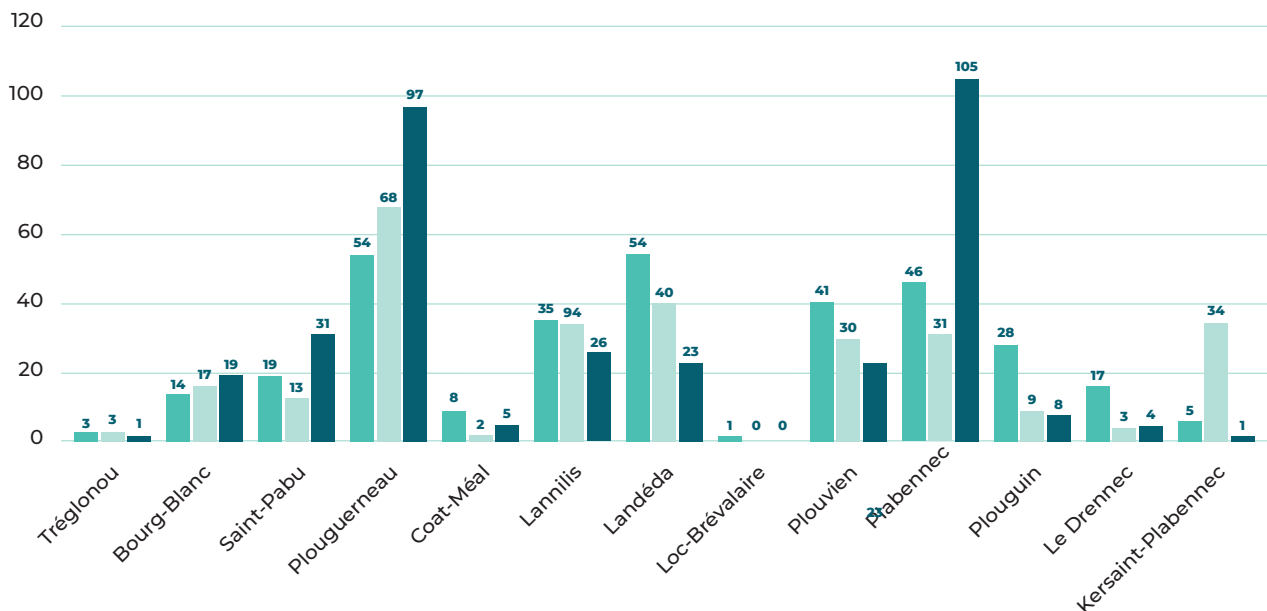


Depuis sa création, l'activité du service est en croissance passant de 1 685 actes pondérés en 2015 à 3279 actes pondérés en 2021 soit 94 % d'augmentation entre 2015 et 2020.

SYNTHÈSE 2021 CCPA (ANNÉE)	PC PERMIS DE CONSTRUIRE	PCMI PERMIS DE CONSTRUIRE MAISONS INDIVIDUELLES	PA PERMIS D'AMÉNAGER	PD PERMIS DE DÉMOLIR	DP DIVISION DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION	DPMI DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE	CUB CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL	LOGEMENTS	TOTAL NB DE DOSSIERS PAR COMMUNE	NOMBRE DOSSIERS PONDÉRÉS
TRÉGLONOUE	1	7	3			4	3	1	18,00	18,00
BOURG-BLANC	6	33	1	1		45	10	19	96,00	94,20
SAINT-PABU		47	2		6	40	19	31	114,00	110,60
PLOUGUERNEAU	18	103	11	7	5	111	54	97	309,00	300,40
COAT-MÉAL	1	14	1	1		9	5	5	31,00	30,20
LANNILIS	11	39	5	1	7	66	7	26	136,00	135,60
LANDÉDA	11	55	3	1	5	23	10	23	108,00	106,60
LOC-BRÉVALAIRE	1	1				1			3,00	3,00
PLOUVIEN	6	57	3		3	52	7	23	128,00	127,20
PLABENNEC	22	75	6	1	9	88	9	105	210,00	209,40
PLOUGUIN	4	27	3		2	29	7	8	72,00	71,20
LE DRENNEC	3	14	3		2	20	5	4	47,00	46,60
KERSAINT-PLABENNEC	3	12	1		2	24	5	1	47,00	46,20
TOTAL	87	484	42	12	41	512	141	343	1319,00	1299,20

Cela démontre la bonne santé du secteur de la construction et de la rénovation ce qui est un point positif pour notre territoire. Néanmoins, ces chiffres doivent nous alerter sur la qualité du service rendu aux communes et le respect des délais d'instruction.

Logements 2019-2020-2021



Le graphique ci-dessus présente le nombre de logements autorisés entre 2019 et 2021. On note que les tendances sont difficilement lisibles car très dépendantes des opérations de lotissement en cours sur chacune des communes.

PLANIFICATION & HABITAT

Énergie & climat



La Communauté de communes du Pays des Abers met en œuvre une politique énergie et climat visant à réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Pour cela, elle s'appuie sur son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) depuis 2020. Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel qui comprend :

- Un diagnostic territorial
- Une stratégie
- Un plan d'actions pour 6 ans (2022-2027)

Deux objectifs sont visés par le PCAET :

- La **réduction** des émissions de gaz à effet de serre du territoire (atténuation)
- L'**adaptation** du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité

Le PCAET est en cours de construction et devrait être finalisé en 2022. C'est un document de planification très transversal qui implique tous les secteurs d'activité du territoire (habitat, aménagement, mobilité, agriculture, déchets, environnement...). Ainsi, en 2021, de nombreux ateliers se sont tenus afin de présenter l'ambition de cette démarche et de partager sa construction. Ces ateliers se sont adressés à la fois aux élus et acteurs du territoire mais aussi aux habitants dans un principe de large concertation.

En effet, le PCAET se fixe notamment comme objectif de parvenir à mobiliser les acteurs du territoire sur la transition écologique. C'est pourquoi la Communauté de communes met aussi en œuvre des actions de mobilisation citoyenne depuis 2020, en partenariat avec Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Brest.

PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE

Le Pays des Abers s'engage à transmettre à la jeune génération les clés pour comprendre les enjeux de la transition énergétique et l'importance des gestes et des comportements à adopter, pour limiter leur consommation d'eau et d'énergie et donc leur impact sur l'environnement. Watty à l'école est un programme ludique de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie destiné aux classes de CE2 du Pays des Abers. 15 classes de CE2 ont bénéficié du programme sur l'année scolaire 2020-2021 et ont pu participer au concours artistique national.

LANNILIS

Les écoliers sensibilisés aux économies d'énergie

La Communauté de communes du pays des Abers (CCPA) est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui doit permettre, dans différents secteurs d'activité du territoire, d'engager ou de poursuivre des actions de transition écologique. Persuadés qu'elles passeront notamment par l'éducation des jeunes, ses responsables ont mis en place des actions de sensibilisation dans les écoles du territoire avec le programme « Watty à l'école ». En partenariat avec Ener'gence, l'agence Énergie climat du pays de Brest, des interventions sont propo-

sées sur les économies d'eau et d'énergie dans les classes de CE2. Sous une forme ludique, ce programme permet aux enfants de se rendre compte de leur consommation au quotidien et de connaître des astuces pour les diminuer. Ils deviennent ensuite de très bons ambassadeurs auprès de leurs proches pour leur apprendre les bonnes pratiques. Quinze classes de CE2 de la CCPA seront formées en 2020-2021. Le programme sera reconduit sur l'année scolaire 2021-2022 afin de former de nouveau une quinzaine de classes.



Marie-Laure Brunel, animatrice à Ener'gence, est intervenue, ce jeudi, à l'école de Kergroas, en présence des élus de la com com et de Lannilis



CAMION CLIMAT

En 2021, la Communauté de communes ainsi que 4 autres EPCI du Pays de Brest, ont fait l'acquisition commune d'un camion climat. Le Pays des Abers en était le coordonateur.

Ce camion, dont l'animation a été confiée à Ener'gence, est un camion itinérant qui permet de sensibiliser les publics sur les communes du territoire du Pays de Brest. Il répond à plusieurs objectifs : démonstration, exposition, conseils personnalisés, animations et communication sur les dispositifs de transition écologique et énergétique tels que Tinergie.

En 2021, 5 demi-journées d'animation sur les marchés du Pays des Abers ont eu lieu, permettant de sensibiliser une centaine de personnes.



RÉSEAU DES CITOYENS DU CLIMAT

Le réseau des citoyens du climat s'adresse à tous les citoyen.ne.s souhaitant enrichir leurs connaissances sur les sujets de transition écologique et énergétique afin de passer à l'action, proposer des initiatives locales et participer avec la collectivité à l'émergence de projets d'intérêt général. Ener'gence assure l'animation de ce réseau et propose un programme de formation adapté ainsi que des sessions d'échanges.

A ce jour, le réseau des citoyens du climat compte 14 personnes, dont 8 membres actifs. En 2021, les citoyens du climat ont tenu 10 stands de sensibilisation sur des événements (marchés, journée "ça coûte pas un radis" ...).

CAFÉS ÉNERGIE

Le café énergie est un outil d'animation ludique, convivial et accessible destiné aux publics en difficulté, bénéficiaires du programme de lutte contre la précarité énergétique. Les outils d'animation développés par Ener'gence permettent aux participants de comprendre leur facture, d'agir sur leurs consommations, de connaître les dispositifs d'accompagnement en place. Ces "cafés énergie" sont organisés avec la collaboration des associations locales d'aide à la personne, des centres sociaux, des associations locales de retraités, des missions locales...

Le contexte sanitaire et l'appréhension éventuelle engendrée par des réunions collectives a eu pour conséquence que seuls deux cafés ont pu être organisés en 2021.



SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Divers évènements ont été proposés par la Communauté de communes lors de la semaine européenne du développement durable du 20 au 24 septembre 2021. Le 22 septembre, le spectacle “ça va être chaud” écrit par la troupe IMPRO INFINI a réuni 132 spectateurs à Plabennec.

Planification urbaine : le plan local d'urbanisme intercommunal



LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLUi EN MAI 2021

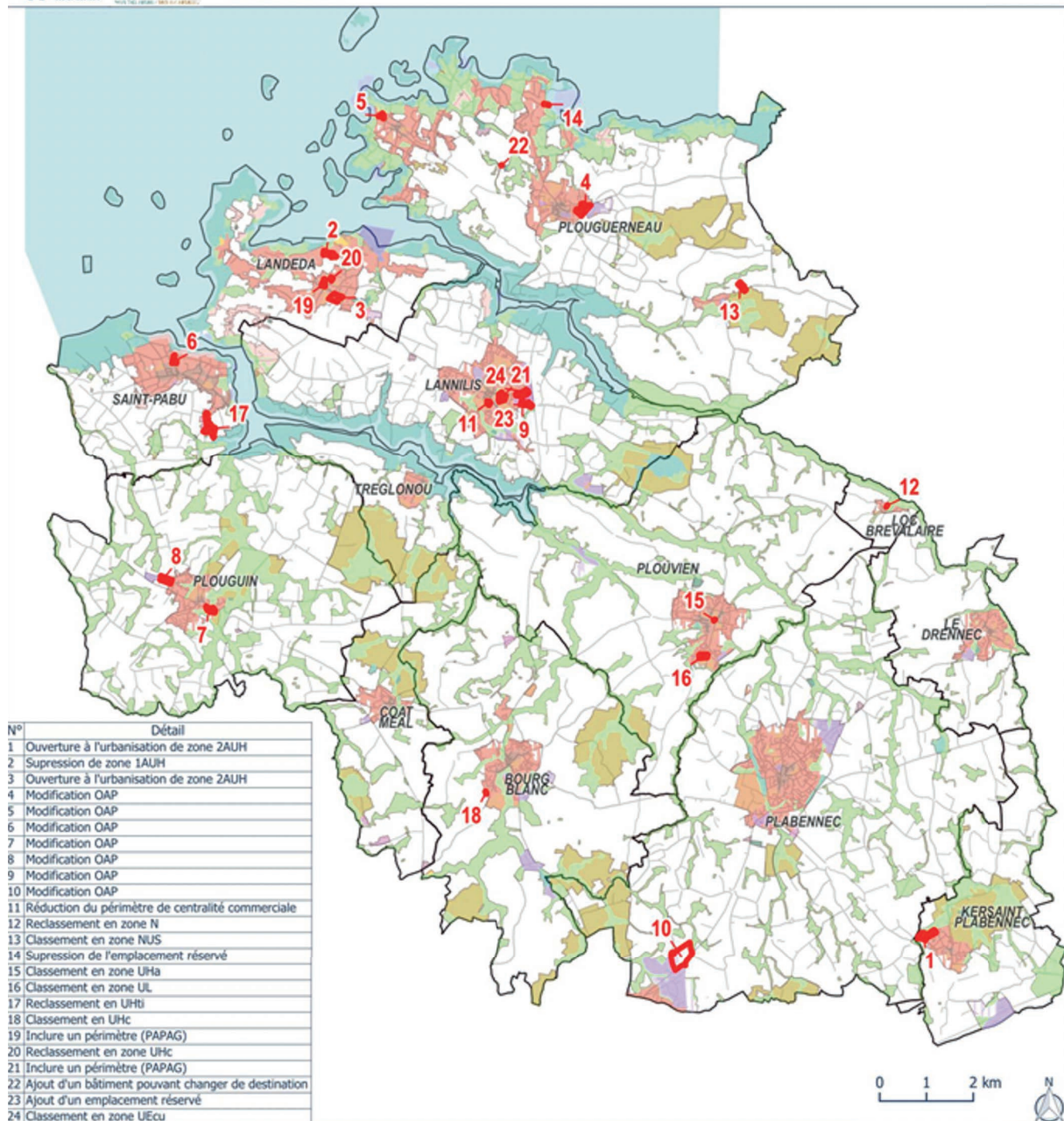
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document dont l'évolution permet d'accompagner le développement du territoire et de s'adapter à des situations nouvelles ou à des opportunités qui se présentent à la collectivité.

À l'issue d'une première année d'application (entrée en vigueur du PLUi le 13 mars 2020), l'avancement des réflexions et études menées sur le territoire, a nécessité d'engager une procédure de modification permettant également de procéder à des ajustements rédactionnels (écrits et graphiques) tenant compte des retours d'expérience de la mise en œuvre du PLUi.

Par délibération du bureau de communauté en date du 6 mai 2021, l'EPCI a donc choisi de mettre en œuvre une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et a arrêté les principaux objets à intégrer dans le cadre de cette modification.

Les principales évolutions portent sur les points suivants :

- 🌿 L'ouverture à l'urbanisation de zones 2AUh dites de la “vallée verte 1 et 2” à Kersaint Plabennec et de Kervigorn à Landéda en lien avec les projets d'aménagement en cours ;
- 🌿 Des modifications de zonage et de dispositions réglementaires résultant de corrections et ajustements ponctuels ;
- 🌿 Des ajustements d'Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de faciliter l'aménagement de quelques secteurs faisant l'objet de projets opérationnels ;
- 🌿 L'intégration des études de zonage d'assainissement manquantes sur 5 communes (Landéda, Kersaint-Plabennec, Plouvien, Loc-Brévalaire, Le Drennec) en annexes du PLUi ;
- 🌿 L'intégration de l'évaluation environnementale au rapport de présentation du PLUi.



Le projet de modification a été soumis à concertation préalable du 12 juillet au 8 octobre 2021 selon les modalités prévues par la délibération du Conseil de Communauté du 17 juin 2021 puis a été transmis dans le cadre de la notification du projet aux personnes publiques associées, aux communes membres de l'EPCI ainsi qu'à l'Autorité Environnementale.

Le Conseil de Communauté, par délibération en date du 21 octobre 2021, a arrêté le bilan de la concertation préalable relatif au projet de modification du PLUi et pris acte de la transmission du dossier de notification aux Personnes Publiques Associées et aux communes concernées.

Déroulement de la procédure et calendrier prévisionnel



Choix de la procédure de modification du PLUi par délibération du bureau
communautaire du [6 mai 2021](#)



Délibération fixant les modalités de concertation préalable avec la population et,
dans le cas d'ouverture (s) à l'urbanisation de zone (s) 2AU : Délibération motivée du
Conseil Communautaire justifiant l'utilité de ces ouvertures au regard des
capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées:
Conseil de Communauté du [17 juin 2021](#)



*Elaboration technique du projet de modification du P.L.U. et organisation des
modalités de concertation fixée dans la délibération : durée estimée de 3 mois*
[juillet/août/septembre 2021](#)



Délibération tirant le bilan de la concertation à l'issue d'une présentation en
Conseil de Communauté prévue [le 21 octobre 2021](#)



Notification du projet de modification aux Personnes Publiques Associées :
Et saisine de l'autorité environnementale pour avis sur le projet soumis à
évaluation environnementale (délai réglementaire de 3 mois) :
[octobre/novembre/décembre 2021](#)



Organisation de l'Enquête Publique : [janvier/février 2022](#)



Adaptations éventuelles du projet pour tenir compte des avis PPA et de
l'enquête publique : [mars 2022](#)



Approbation de la modification du PLUi par délibération du Conseil de
Communauté : [avril 2022](#)

*Modification rendue exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité et du
dépôt du dossier en Préfecture*



Contrôle de légalité (2 mois) : [juin 2022](#)

La procédure et notamment l'organisation de l'enquête publique se sont prolongées sur l'année 2022.

Dans le cadre de la procédure de modification engagée en 2021 et du suivi de la démarche initiée en 2020, des réunions d'échanges associant le service ADS ainsi que les agents et élus communaux en charge des questions d'urbanisme et d'aménagement se sont poursuivies afin de concerter et de s'accorder sur les évolutions et améliorations à apporter notamment au règlement du PLUi. L'objectif étant également d'échanger sur les pratiques et l'application quotidienne du PLUi, un temps d'échange a notamment été organisé le 21 septembre 2021 sur les questions d'urbanisme et sur l'évolution des dispositions réglementaires dans le cadre de la procédure de modification du PLUi engagée. Ces réunions seront organisées tous les semestres afin de faire vivre ce document, de répondre aux questions quant à son application et pour anticiper d'éventuels points de blocage.

Enfin, le service planification a aussi participé aux réunions du SCoT et suit sa révision en cours. L'objet de cette révision est d'intégrer le territoire de la communauté de communes du Pleyben Châteaulin Porzay suite à son adhésion au Pôle Métropolitain du Pays de Brest. Le diagnostic est en cours d'élaboration et les réflexions communes se poursuivent lors de séminaires organisés en 2021 et 2022.

APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

La communauté de communes est titulaire du droit de préemption urbain depuis le 1er novembre 2015 et a instauré de nouveaux périmètres d'application suite à l'approbation du PLUi en janvier 2020. L'exercice de ce droit a été délégué en grande partie aux communes ou à des établissements publics fonciers pour permettre la maîtrise foncière d'opérations à destination de logements.

Sur les périmètres où la communauté est compétente en matière de préemption urbaine, une dizaine de déclarations d'intention d'aliéner relative à des biens situés en zone économique ont été instruites par les services communautaires.

Afin de faciliter la réalisation de projets en renouvellement urbain, les communes et la communauté ont besoin d'outils proposant expertise et accompagnement. La Communauté de Communes du Pays des Abers a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne en 2017 afin de proposer de l'ingénierie, un outil de portage et un accompagnement à la maîtrise foncière des projets urbains. Cela se traduit par un engagement conventionnel entre les communes et l'EPFB sur des éléments opérationnels, supports de délégation du droit de préemption urbain de la communauté vers l'EPFB.

Politique de l'habitat

Conformément aux orientations des Programmes d'Orientations et d'Actions 2020 – 2026, les actions en faveur de la production et de l'amélioration du parc de logements du territoire ont pour partie été mises en place dans le courant de l'année 2021.

Ainsi, le conseil de communauté a décidé au mois de juillet 2021 de mettre en œuvre des dispositifs d'aides communautaires en faveur de la production de logements locatifs sociaux, de leur réhabilitation ainsi que des subventions pour la rénovation thermique des logements privés notamment. Ces dispositifs inscrits dans le POA sont entrés en vigueur de manière rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les objectifs sont à la fois de faciliter la réalisation d'opérations de logements aidés en renouvellement urbain et de massifier la rénovation thermique des logements privés existants. L'adaptation des logements privés au handicap et au vieillissement des occupants sont aussi des travaux pris en charge par ces outils.



Depuis le 1^{er} novembre 2021, et pour une durée de 5 ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est mise en place sur le territoire afin d'accompagner les ménages aux ressources modestes dans leur projet d'amélioration de leur logement.

Cette opération, financée par 3 Communautés de Communes (Pays d'Iroise, Pays des Abers et Lesneven-Côte des Légendes), l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le Conseil départemental du Finistère, est une nouvelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation et/ou l'adaptation de leur(s) logement(s).



Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs avec la mise à disposition d'un animateur, SOLIHA, qui a pour mission d'accompagner techniquement et administrativement les porteurs de projets.

Les subventions peuvent atteindre plus de 50 % du montant des travaux et l'objectif est de réhabiliter plus de 350 logements sur 5 ans.

De manière complémentaire, la communauté de communes a mis en place une Plate-forme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH) afin d'apporter conseil et expertise à tous les propriétaires souhaitant s'engager dans un projet de travaux d'économie d'énergie ou de rénovation thermique plus lourde.



Ce service public d'information et de conseil permet aux ménages d'être suivi par un professionnel spécialisé tout au long de leur projet de rénovation et de bénéficier d'un parcours sécurisé : diagnostic énergétique, conseils pour la définition du projet de rénovation, information sur les aides financières accessibles, mise en relation avec un réseau de professionnels locaux qualifiés, analyse des devis, évaluation énergétique finale...

Le dispositif, actif depuis le 1^{er} septembre 2021, prévoit aussi des aides communautaires pour tous les propriétaires occupants de résidences principales effectuant des travaux de rénovation énergétique, quelles que soient leurs ressources.

La plateforme mobilise aussi les professionnels locaux du bâtiment qui composent aujourd'hui un réseau de partenaires engagés au sein de Tinergie dans une charte qualité.

Le conseil aux particuliers de Tinergie a été confié aux conseillers d'Ener'gence, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Brest. 37 permanences ont été réalisées et 437 conseils ont été donnés par les conseillers énergie. Le dispositif a aussi permis d'engager 14 accompagnements auprès de propriétaires volontaires et désireux de bénéficier d'un conseil administratif et technique. Cet accompagnement a consisté dans un premier par la réalisation d'un diagnostic.

Enfin, la politique de l'habitat a pour objectif principal de permettre à chacun d'avoir accès à un logement. Les dispositifs d'aides à la production de logements sociaux ont donc été revus pour avoir un réel effet levier sur les opérateurs et considérer dans le même temps nos objectifs de modération de notre consommation foncière.

La communauté a donc mis en place des subventions à destination des bailleurs dont les montants varient en fonction de la typologie des logements. Pouvant aller jusqu'à 8 000 € par logement, le dispositif prévoit de financer uniquement les logements produits en renouvellement urbain, soit au sein de l'enveloppe bâtie. Des aides communautaires sont aussi prévues pour financer la réhabilitation thermique des logements sociaux.

En 2021, la programmation des logements sociaux prévoyait la construction de 37 logements locatifs sociaux et la réalisation de 5 logements en accession sociale, l'objectif initial étant de 14 logements par an.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Intervention sur les centres-bourgs

Suite à la labellisation de certaines communes du territoire en tant que “Petites Villes de Demain” fin 2020, la communauté de communes porte une partie de l'ingénierie mise à disposition des trois communes lauréates. Cette labellisation engage la communauté de communes dans la réalisation d'une Opération de Revitalisation Territoriale portant sur ces trois centres-bourgs. Néanmoins, cette problématique de maintien de la vitalité des centres-bourgs concerne aussi les autres communes du territoire pour lesquels l'EPCI propose un appui complémentaire à l'ORT dans un principe d'équilibre territorial.

L'action 2.4 du POA prévoyait que la communauté de communes accompagne les communes pour la réalisation d'études de faisabilité sur des opérations dont les enjeux sont de plus en plus complexes (densité, formes urbaines, en renouvellement urbain...). Cet accompagnement prenait la forme d'une mise à disposition d'études avec une prise en charge financière par étude et par commune.

Néanmoins, les projets communaux sont hétérogènes et le dispositif inadapté : intervention mixte pouvant concerner les espaces publics, le renouvellement urbain, l'identification d'un potentiel de densification, la définition d'un Schéma Directeur de Centre-bourg, etc...

La communauté a donc décidé par délibération n°8dcc080721 du conseil de communauté de mettre en place une aide permettant de financer les études portées par les communes en fonction de leurs enjeux et de leurs

besoins. Cette aide est versée par l'intermédiaire d'un fonds de concours, dispositif.

Pour les trois communes lauréates du programme Petites Villes de Demain, l'année 2021 a vu la communauté recruter une cheffe de projets pour mettre en œuvre les projets communaux et définir préalablement un cadre conventionnel avec nos partenaires : l'Opération de Revitalisation Territoriale.

L'automne 2021 a donc permis de manière partagée avec les communes de poser un diagnostic et de définir les enjeux territoriaux en matière de revitalisation urbaine.

En parallèle, certaines communes poursuivaient déjà certains projets qui ont participé à la réussite de la candidature du Pays des Abers. Ainsi, la commune de Lannilis a lancé une étude pré-opérationnelle de restructuration de l'îlot de l'allée Verte, la commune de Plouguerneau a réalisé un diagnostic approfondi

et concerté du centre-bourg et de la maison communale. Quant à Plabennec, un appel à projets a été formulé pour le renouvellement de l'îlot Jestin. L'ingénierie mise à disposition par la communauté de communes a notamment permis de faciliter le portage de ces études mais aussi de travailler de manière concertée avec les partenaires du projet de revitalisation (Etat, Région, Département, Banque des Territoires, CCI, CMA, ...).



Port de l'Aber Wrac'h



NOMBRE DE BATEAUX VISITEURS DE MAI À FIN OCTOBRE 2021

	2021	2019	Delta
Bateaux	3 324	2 593	+ 28,19%
Nuitées	7 615	6 872	+ 10,81%

Le port de l'Aber Wrac'h à Landéda est un équipement structurant du Nord du Territoire qui favorise notamment la fréquentation touristique du territoire et génèrent des retombées économiques au-delà des seules communes littorales.

Sa gestion a été concédée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest afin d'en assurer le fonctionnement et l'animation auprès des professionnels et plaisanciers utilisant cet équipement.

On retrouve des chiffres plus conformes aux années précédentes, 2020 ayant été une année particulière.

La part des bateaux anglais a fortement baissé. Il y a une nouvelle clientèle qui avait auparavant ses habitudes sur les îles anglo-normandes.



- France • 80%
- Royaume Uni • 6%
- Pays-Bas • 4%
- Belgique • 4%
- Allemagne • 3%
- Autres nationalités • 3%

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX 2021

- 🔧 Poursuite du projet de construction du Centre de Voile de L'Aber Wrac'h (CVL) pour un montant de 1 200 000 € HT,
- 🔧 Renouvellement des mouillages,
- 🔧 Remplacement du moteur du zodiac.

POINT SUR LE PROJET CVL

- 🔧 Première réunion de chantier le 25 février 2021,
- 🔧 Début de la démolition du bâtiment le 6 avril 2021,
- 🔧 Réseau et terrassement terminés,
- 🔧 Le planning prévoit une réception du chantier en octobre 2022.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Schéma de Développement Économique

En 2021 la commission développement économique à travailler à l'actualisation du précédent schéma de développement économique (SDE). Ce travail a été mené par les élus de la commission et les partenaires du Pays des Abers tels que l'ADEUPa et les chambres consulaires.

Le SDE est un outil au service de notre territoire pour soutenir son développement, mener des actions en faveur de nos habitants et de nos entreprises et apporter des réponses à leurs attentes.

Rassemblées autour de 3 axes stratégiques, ce sont en tout 9 actions opérationnelles qui ont été votées par le conseil de communauté le 16 décembre 2021.

Ces 3 axes sont :

- 🔗 Créer les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises
- 🔗 Renforcer et développer l'économie de proximité
- 🔗 Accompagner le développement des filières stratégiques du territoire

La communauté de communes du Pays des Abers souhaite que les outils au service de son action économique permettent de préparer les acteurs locaux à l'économie du futur. Pour ce faire, le Pays des Abers s'affirme comme une instance de proximité créatrice de liens : la réussite de ce Schéma de Développement Économique reposera sur la mise en réseau des acteurs et la mobilisation de tous (élus, entreprises, partenaires économiques et institutionnels), véritables forces vives du territoire.



Les aides économiques et mesures de soutien

PASS' COMMERCE ARTISANAT MESURES, AJUSTEMENTS ET VOLET NUMÉRIQUE

Cette aide, cofinancée par la Région Bretagne et le Pays des Abers, vise à soutenir les entreprises commerciales et artisanales indépendantes, situées dans les centres-villes/bourgs, dans leurs investissements pour se développer et se moderniser.

Les chiffres 2021 :

14 projets soutenus en 2021 dont 9 qui concernent les 3 communes de plus de 5 000 habitants Plabennec, Lannilis et Plouguerneau.

Le montant d'aides total versé est de 76 000 € dont 44 000 € pour la part du Pays des Abers et 32 000 € pour celle de la Région Bretagne.

Les faits marquants 2021 :

Face à l'épidémie du Covid-19, la Région Bretagne en partenariat avec les intercommunalités avait mis en place des mesures immédiates et inédites de soutien aux entreprises. Compte tenu du contexte de crise sanitaire qui a perduré en 2021, la Région a souhaité prolonger la mise en œuvre de ces mesures d'urgence en faveur des acteurs économiques. Le conseil de communauté du 17 juin 2021 a ainsi validé la proposition de la Région :

- Maintien des mesures d'ajustements temporaires des critères d'éligibilité au PASS Commerce Artisanat jusqu'au 31 décembre 2021
- Prolongation du Volet numérique du Pass Commerce Artisanat jusqu'au 31 décembre 2021

Par une délibération du 21 octobre 2021, le conseil de communauté a décidé de valider la nouvelle proposition de la Région à savoir la poursuite du dispositif en maintenant la quasi-intégralité des mesures dites "transitoires" ainsi que le volet numérique jusqu'au 30 juin 2023.



AIDE À L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Afin de maintenir le nombre d'agriculteurs et accompagner au mieux les personnes ayant un projet d'installation mais également de donner un signal fort au monde agricole, les élus du Pays des Abers avaient voté le 17 décembre 2020 le doublement de l'aide à savoir 4 000 € pour toute installation effective à compter du 1er janvier 2021.

Chiffres 2021 :

8 dossiers de demandes d'aides reçus en 2021 représentant un montant total d'aide de 26 000 €.

L'immobilier communautaire d'entreprises

LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

1 nouvelle entreprise accueillie en mai 2021 dans la partie atelier. Les 6 ateliers sont depuis tous occupés.

1 entreprise occupe un bureau. Il reste 5 bureaux à louer.



L'HÔTEL D'ENTREPRISES

3 nouvelles entreprises accueillies en 2021.

Il reste 5 bureaux (simples ou multiples) à louer.

La visibilité des entreprises et artisans



ADHÉSION À "AGRICULTEURS DE BRETAGNE"

La Communauté de Communes a adhéré à l'association "Agriculteurs de Bretagne" par délibération du bureau de communauté en date du 6 octobre 2021. L'association a pour but de notamment de :

- Mesurer la confiance des consommateurs dans le "Bien manger breton"
- Promouvoir la diversité de l'agriculture bretonne
- Renforcer le dialogue entre les agriculteurs et les consommateurs
- S'engager dans la sincérité des échanges sur l'évolution des pratiques de l'agriculture bretonne



VIDÉOS DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE

Le Pays des Abers et la Chambre d'agriculture ont lancé à l'été 2021 une consultation afin de trouver le prestataire en charge de la réalisation de 3 vidéos de promotion de l'agriculture du territoire. L'objectif est de valoriser et faire connaître le secteur de l'agriculture, de communiquer sur les atouts, le poids économique, les savoirs faire, les productions et ses apports aux habitants du Pays des Abers. Ces clips vidéos ont été finalisés fin 2021 et leur diffusion est prévue au 1er trimestre 2022.



VISITE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Le 5 juin 2021, les élus communautaires ont été invité par la Chambre d'Agriculture à la visite de l'exploitation agricole de Jean-Jacques Déniel à Plabennec.

Cette rencontre a été l'occasion de visiter une exploitation en production laitière, d'échanger concrètement sur la place de l'agriculture sur le territoire, les transitions dans lesquelles elle s'est engagée et les défis qu'elle devra relever.



LES TROPHÉES DE L'ENTREPRISES

Pour la douzième année consécutive, le Club des Entreprises "Légendes-Iroise-Abers", CELIA, a organisé les Trophées de l'Entreprise. Le lancement de l'opération s'est fait à Kersaint-Plabennec chez PG Tubes, le 22 septembre 2021 à l'occasion de la soirée anniversaire des 25 ans du CELIA.

Cette opération a pour objet de communiquer sur les actions menées par les professionnels du territoire en mettant à l'honneur des initiatives et des méthodes à l'origine de progrès dans les entreprises.

Le conseil de communauté du 16 décembre 2021 a validé le versement d'une subvention de même montant que les années précédentes, soit 1 500 € pour les éditions 2021, 2022 et 2023.

A noter que **le salon de l'habitat du Pays des Abers n'a pas pu se tenir en mars 2021 du fait de la crise sanitaire.**

Les partenaires économiques

INITIATIVE PAYS DE BREST RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT



Des aides pour soutenir la vie économique locale

Plabennec – Pays des Abers a signé une convention avec Initiative Pays de Brest, qui octroie des prêts d'honneur à 0%. De son côté, la communauté de communes participe à hauteur de 0,20 € par habitant.

C'est une aide supplémentaire au développement de la vie économique locale. Pays des Abers a signé une convention, lundi 6 décembre, avec Initiative Pays de Brest.

Eric Godet, président d'Initiative Pays de Brest, explique le rôle de l'association, créée en 1996. Cette dernière octroie « des prêts d'honneur à 0 %, avec des facilités de remboursement, pour financer la création, la reprise et le développement d'entreprises dans le pays de Brest ». Les fonds sont en partie fournis par des dons d'entreprises et d'organismes financiers.

« Les sommes des prêts vont jusqu'à 25 000 € pour les commerces, 50 000 € pour l'industrie. » « Y compris, pour l'agriculture », précise Jean-François Tréguer, président du Pays des Abers, qui estime que ce domaine est « parfois négligé dans les soutiens économiques ».

Ces sommes deviennent rondelles par leur effet multiplicateur, en

débloquant des prêts bancaires, ce qui constitue un capital, donc une base de lancement. 418 000 € de prêts ont été attribués l'an dernier, générant 4,40 millions d'euros en équivalents de prêts bancaires, soutenant 127 emplois, dont 33 nouveaux.

Des liens renforcés pour une économie au pays

Une douzaine d'entreprises concernent une quarantaine d'emplois ont été soutenues depuis 2019. L'un des chefs d'entreprise, Hervé Tanguy observe, en outre, que le système de parrainage avec des entreprises plus anciennes et solides laisse « des liens forts et a permis d'atténuer l'impact de la situation sanitaire ». Le fait d'injecter de l'argent au niveau local permet aussi à des jeunes de rester au pays. C'est tout l'enjeu de cette association entre élus et chefs d'entreprise : maintenir une économie locale, bien vivante.



Masques ôtés le temps de la photo lors de la signature. Jean-François Tréguer, président de la CCPA, Eric Godet, président d'Initiative Pays de Brest, Bernard Giberguez, vice-président de la CCPA, derrière, Pierre Le Hou, chargé de communication, Hervé Tanguy, directeur de Tanguy matériaux et Philippe Bihan, directeur des cars Bihan et des Abers.

La Communauté de Communes du Pays des Abers a renouvelé sa convention d'adhésion à Initiative Pays de Brest le 6 décembre 2021.

Depuis plus de vingt ans, La Communauté de Communes soutient la plateforme en finançant son fonctionnement et son fonds de prêt. A ce titre, la Communauté de Communes fait partie des 13 structures d'accueil qui sont conventionnées pour monter des dossiers de demande de prêt à 0 %.

Les activités financées sur le Pays des Abers regroupent tous les secteurs d'activité : commerce, industrie, services, construction, CHR, mais aussi l'agriculture via Initiative Bretagne et le fonds Brit de la Région Bretagne. Depuis 2019, la plateforme a financé 12 entreprises sur le territoire, ce qui représente 133 500 € et le maintien ou la création de 37 emplois.

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Les élus du comité de pilotage économie et les techniciens des EPCI réunis en comité technique ont travaillé en 2021 à la définition des actions de développement économique à mutualiser ou conduire collectivement. Une nouvelle feuille de route devrait être précisée début 2022.

ACTUALITÉS DES PROJETS



L'AG du cluster Algues

Pour rappel, le lancement opérationnel du Cluster algues Pays de Brest a été fait en septembre 2018 avec une organisation définie pour 3 ans (2018-2021). Ce Cluster a été créé pour structurer l'animation de la filière algues et proposer des services utiles à toutes les parties prenantes de cette filière.

Le Cluster algues du Pays de Brest a tenu sa deuxième assemblée annuelle en visioconférence le mercredi 27 janvier 2021.

Cette assemblée a réuni 70 membres et a été l'occasion de faire un bilan des actions et surtout d'engager une discussion sur la continuité du Cluster pour les années à venir (démarche de structuration régionale engagée en 2021). Lors de cette réunion, l'ADEUPA a fait la présentation de l'étude qu'elle a menée de sur le poids économique de la filière.

J'implante mon entreprise en Pays de Brest !

Un nouveau portail paysdebrest-implantation-entreprises.bzh est en ligne depuis le 13 janvier 2021. Cet outil de promotion économique, mutualisé par les 7 intercommunalités du Pays de Brest et construit avec le soutien de la Région, vise à faciliter l'implantation et le développement des entreprises.



Les objectifs de ce portail de services :

- Rendre visible et attractive l'offre de locaux professionnels, pour faciliter l'implantation des entreprises et leur développement
- Apporter aux entrepreneurs un premier niveau d'information sur les opportunités et solutions d'implantation sur le territoire
- Orienter les demandes vers les bons interlocuteurs dans une logique de réseau

Il s'inscrit en complémentarité du portail d'attractivité Brest Life dont il reprend les codes graphiques.

LES SOLIDARITÉS

La maison de l'emploi

La Maison de l'emploi du Pays des Abers a déménagé début octobre 2021 dans de nouveaux locaux à l'espace Louis Coz à Plabennec.

Cette installation permet, dans une logique d'accès aux droits, de favoriser le travail de partenariat avec d'autres intervenants et renforcer, pour le public, la lisibilité et l'accessibilité de services souvent complémentaires.



Service à part entière de la communauté de communes, la Maison de l'Emploi comprend les services suivants :

- Le Point Accueil Emploi
- Le PLIE
- La Mission Locale

LE POINT ACCUEIL EMPLOI

ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS AUTOUR DE L'EMPLOI



MATINALE BATIMENT SOARES

Présentation de l'entreprise et de ses besoins en recrutement

RECRUTEMENT MARAICHAGE ET VISITES DE 4 EXPLOITATIONS





RECRUTEMENT INTERIM

avec la participation de "Interaction" et "Samsic"



RENCONTRE PARTENAIRES DE L'EMPLOI

Le 25 novembre 2021 : les différents partenaires de l'insertion professionnelle ou socio-professionnelle avaient donné rendez-vous à des allocataires du RSA au sein de l'Espace Louis COZ, dans le but de les informer sur l'offre existante sur le territoire du Pays des Abers dans la perspective d'un retour à l'emploi.

ACTIVITÉS

250 offres enregistrées.

Depuis le début de la crise sanitaire, la fréquentation physique a légèrement baissé. Il y a une forte augmentation des échanges téléphoniques et mails.

DONNÉES EMPLOIS

Taux de chômage de 6,9 % sur le bassin d'emploi de Brest en 2021

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Catégories	Décembre 2021	Part	Évolution annuelle	Évolution Bretagne
Catégorie A	1 312	51%	-13%	-17%
Catégorie B	317	12%	-3%	+2%
Catégorie C	966	37%	-5%	+7%
DEFM ABC	2 595	100%	-9%	-7%

A : tenus de rechercher un emploi, sans emploi

B : tenus de rechercher un emploi, exercé une activité réduite ≤ 78 h dans le mois

C : tenus de rechercher un emploi, exercé une activité réduite > 78 h dans le mois

Embauches

Embauches sur 12 mois	De janvier à décembre 2021	Évolution annuelle	Évolution Bretagne
Déclarations préalables à l'embauche	10 925	+12%	+17%

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) cumulées sur 12 mois
Source : Acof-Urssaf

Offres d'emploi

déposées par les entreprises de la commune auprès de Pôle emploi

Offres d'emplois	De janvier à décembre 2021	Part	Part en Bretagne
Agriculture	84	7%	3%
Industrie	81	6%	10%
Construction	110	9%	10%
Tertiaire	1 011	79%	77%
Offres d'emplois	1 286	100%	100%

Offres d'emplois	De janvier à décembre 2021	Part sur le territoire	Part en Bretagne	Évolution annuelle	Évolution Bretagne
CDI	648	50%	45%		
CDD long (> 6 mois)	121	9%	13%		
CDD (≤ 6 mois)	517	40%	28%		
Missions d'intérim > 1 mois	0	0%	13%		
Missions d'intérim ≤ 1 mois	0	0%	2%		
Total offres	1 286	100%	100%	85%	55%

Volume et évolution annuelle	De janvier à décembre 2021	Évolution annuelle	Évolution Bretagne
Offres d'emploi	1 286	+85%	+100%

"Dans un contexte de reprise nationale, une multitude d'indicateurs économiques s'avèrent bien orientés vis-à-vis d'une situation qui a été qualifiée de crise économique majeure et des incertitudes qu'elle peut engendrer. Cette amélioration profite à l'économie du pays de Brest, où la plupart des indicateurs sont encourageants. Cependant, en l'état actuel, l'économie demeure maintenue sous perfusion et quelques signaux peuvent laisser envisager une détérioration de la situation dans les mois à venir: difficultés d'approvisionnement, hausse du prix des matières premières, tensions sur les recrutements, augmentation de l'inflation, hausse des taux d'intérêt, etc."

Observatoire de l'économie du pays de Brest N°134 - Note de conjoncture - Adeupa - octobre 2021



LE PLAN LOCAL D'INSERTION PAR L'EMPLOI

- 44 personnes accompagnées dont 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes :
 - 13 nouveaux demandeurs d'emploi entrés dans le dispositif
 - 24 sont sortis dont 17 sur emploi durable
- 111 étapes (contrat pec, emploi de – 6 mois, formation, etc)
- 1 café rencontre avec la participation d'une quarantaine de demandeurs d'emploi



LA MISSION LOCALE

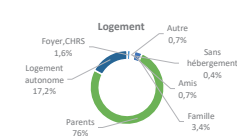
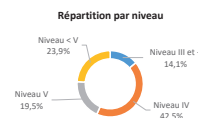
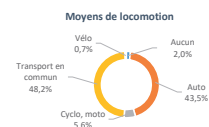
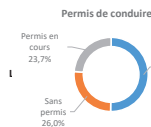
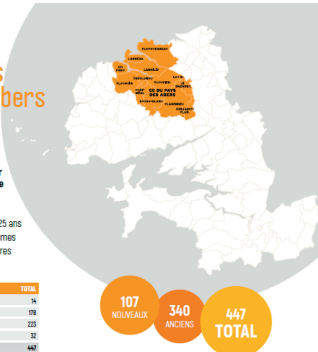
Communauté de communes du Pays des Abers

447 jeunes

domiciliés sur la communauté de communes accompagnés par les services de la Mission Locale

- 6,7% des jeunes suivis sur le Pays de Brest
- 48,8% des jeunes ont entre 22 et 25 ans
- 47,5% d'hommes et 52,5% de femmes
- 45,4% de jeunes de niveaux scolaires V et infra

Sexe	FEMMES	HOMMES	TOTAL
16-17 ans	2	12	14
18-21 ans	26	85	111
22-25 ans	129	186	215
26 ans et +	18	36	54
TOTAL	155	292	447



Les jeunes en situation dans l'année

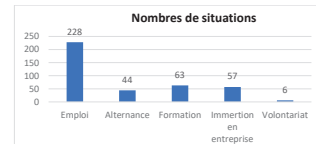
196 jeunes ont bénéficié au moins d'un contrat de travail pendant l'année dont :

- 43 en CDI
- 153 en CDD
- 43 en alternance (3 en contrat de professionnalisation et 40 en contrat d'apprentissage)

57 jeunes ont accédé à au moins une action de formation

35 jeunes ont réalisé au moins une immersion en entreprise (PMSMP)

6 jeunes ont signé un contrat de volontariat



INFOS PRATIQUES
LANNULIS
 Espace Augustin Morvan
 11 rue JB de la Salle - 02 98 04 14 54
 Horaires d'ouverture
 Mardi : 9h-17h15
 Mercredi : 9h-17h30
 Jeudi : 13h30-17h
PLABENNEC
 Espace Louis Coz
 16 rue Pierre Lestin - 02 30 06 00 33
 Horaires d'ouverture Lundi et mardi : 9h-12h et 14h-17h

Entrées dans les dispositifs

Dispositif	Total jeunes
AAQ (Accompagnement à l'Accès à la Qualification)	4
AII (Accompagnement Intensif des Jeunes)	14
CEP (Conseil en Evolution Professionnelle)	81
CUJ-CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi)	10
CUJ-CIE	1
Coopération Plan jeune	1
Diagnostic approfondi	129
Garantie Jeunes	48
Jeunes suivis sous main de justice	1
PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)	86
Parrainage	1
PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)	25
Prépa Apprentissage	3
RSA (Revenu de Solidarité Active)	7
SEE (Service Emploi Entreprises)	1
SET (Service Emploi des Territoires)	30

L'accès au droit



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC / MAISON FRANCE SERVICES

Le conseil de communauté en date du 8 juillet 2021 a décidé de prendre la compétence "Création et gestion de Maisons de services au public (MSAP)" et a défini les obligations de service public y afférentes.

Cette prise de compétence va se traduire par un projet de création d'une Maison France Services à Plabennec (espace Louis Coz) et Lannilis (Espace Augustin Morvan) dont l'objectif est une ouverture à la fin du 1^{er} semestre 2022.

LOGEMENTS D'INSERTION / ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE

Le territoire bénéficie de 2 logements sociaux dits d'urgence mis à disposition par des bailleurs, un T2 à Plabennec (Finistère Habitat), un T3 à Lannilis (Armorique Habitat). L'AGHEB a été désigné comme gestionnaire de ces logements.

Ces logements sont occupés quasiment toute l'année par des personnes en situation de grande précarité ou de besoins d'urgence.

Procédure d'attribution des logements :

DEMANDE D'HÉBERGEMENTS D'INSERTION

DEMANDEUR

Personne sans domicile ou risquant de l'être

LIEUX D'ÉVALUATION

(CDAS, Mission locale, CCAS/CIAS, associations)

ÉVALUATION

Fiche d'évaluation commune

COMMISSIONS D'ORIENTATIONS TERRITORIALES

ORIENTATIONS

CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil...

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À PLOUGUERNEAU

Aire constitué de 8 emplacements familiaux soit 16 places de 110 m².

Une fréquentation de l'aire encore très faible en 2021 et un gestionnaire, la commune de Plouguerneau, qui rencontre des difficultés dans la gestion de l'équipement.

En 2021, le Pays des Abers a de nouveau pris en charge la remise en état de l'aire suite à des dégradations importantes à l'été 2021.

Une réflexion engagée fin 2021 pour confier la gestion de l'aire à un prestataire notamment dans le cadre du renouvellement du marché de gestion de celle de Plabennec.

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À PLABENNEC

Aire constituée de 11 emplacements familiaux d'environ 150 m² et une place de 75 m² soit 23 places.

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire liée au Covid, ce qui a continué de renforcer la sédentarisation des usagers avec une volonté de ne pas se mélanger aux autres.

A la réouverture du site suite à la fermeture estivale du 5 juillet au 1er août pour les différents travaux de maintenance, les familles habituelles ne sont pas revenues immédiatement et d'autres familles se sont installées. De ce fait, de nombreux conflits ont éclaté entre les gestionnaires, certaines familles habituées au site et les nouveaux usagers présents.

Le taux d'occupation pour l'année 2021 a légèrement diminué par rapport à 2020. Il est passé de 59 % à 45,9 %.

Le contrat local de santé

Outil de coordination, de mobilisation, de fédération de l'ARS, des collectivités et des partenaires sur des priorités partagées issues d'une démarche de diagnostic commun. Cette démarche se fait par une approche globale de la santé et avec pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLS du Pays de Brest regroupe 17 signataires engagés pour une durée 5 ans (2019-2023) au tour de 4 axes :

- 1 Accès aux soins
- 2 Promotion de la santé
- 3 Accompagnement vers l'accès à la santé des publics vulnérables
- 4 Innovation et participation citoyenne

En 2021, les thématiques abordées ont été les suivantes :

- 🔗 **Santé mentale jeunes** : construction d'une formation à destination des professionnels : le 19 avril, 26 avril, 10 mai, 29 juin + 30 novembre
- 🔗 **Bucco-dentaire** : le 10 juin
- 🔗 **Unité mobile** : création d'un groupe de travail d'élaboration d'un référentiel qualité et d'un cahier de charges : Deux réunions en 2021
- 🔗 **Permanences des tabacologues pour le mois sans tabac** :
 - Le 9 novembre à Plabennec
 - Le 16 novembre à Plouguerneau
 - Le 23 novembre à Plabennec (plus rdv diététicienne)
 - Le 30 novembre à Plouguerneau

LA COORDINATION ENFANCE JEUNESSE

La communauté de commune porte un poste de coordination dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. En effet, ces domaines étant de compétence communale, des besoins similaires et des actions à partagées ont motivé l'appui communautaire pour faciliter les échanges et la mise en place d'actions partagées. L'activité est définie par le Projet EDucatif de Territoire 0-25 ans et la réflexion autour de la convention territoriale globale des services aux familles.

Les thématiques prioritaires de ce PEDT sont :

- Autonomie des jeunes
- Santé/ prévention
- Réseau
- Parentalité

La mise en place d'une nouvelle convention territoriale Globale des services aux familles a mobilisé les acteurs du territoire dans le cadre d'un travail coopératif entre la CAF, les communes et la communauté des communes du Pays des Abers.

Plusieurs réunions se sont tenues pour construire les actions de cette convention et les instances communautaires ont été invitées à se prononcer sur cette convention en décembre 2021. Elle a été approuvée à l'unanimité par délibération n°28dcc161221.

Au-delà de la mise en œuvre de la convention territoriale globale des services aux familles, le travail des thématiques du PEDT 0-25 ans s'est poursuivi. Ces groupes de travail, regroupant des élus, des techniciens et des partenaires, échangent et préparent des projets à soumettre au comité de pilotage. Ils se sont réunis à 6 reprises en 2021.

De manière transversale et au-delà des thématiques, les élus des communes souhaitent se réunir pour partager leurs pratiques sur des projets communaux et échanger ensemble sur la compréhension de nouvelles règles qui les impactent.

- Réunion "Argent de poche" : 29 juin à Landéda
- Réunion "Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap + Service National Universel" : le 30 novembre à Plabennec

Avec l'arrivée du Pôle Ressource Handicap, une dynamique s'est engagée afin de réfléchir collectivement à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques sur le Pays des Abers. Plusieurs réunions ont eu lieu pour dresser un premier état des lieux et préparer des soirées "parcours de parents".

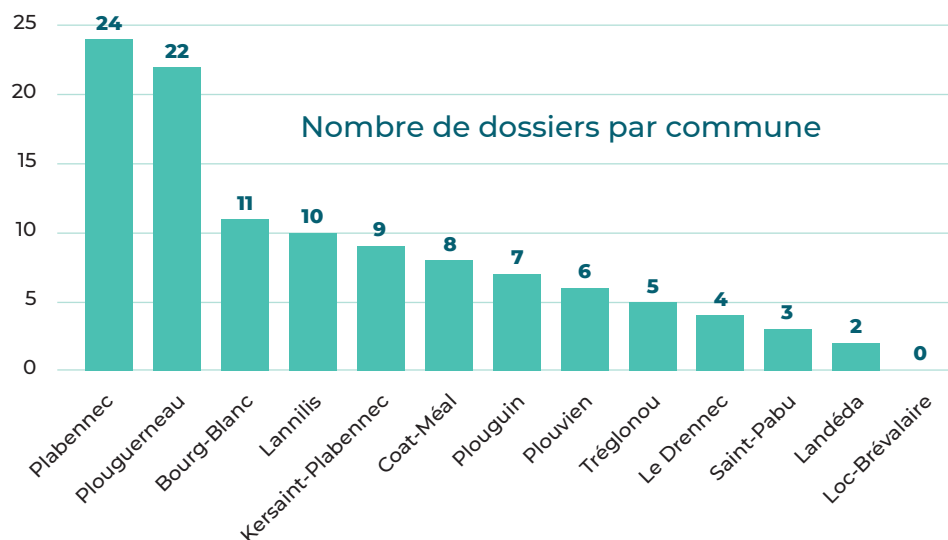
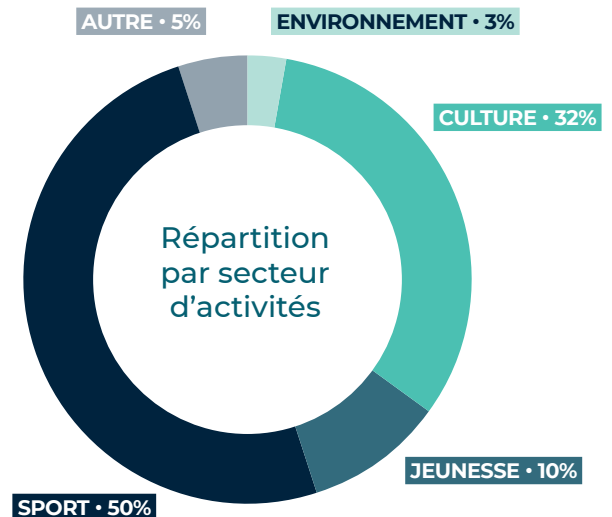
Beaucoup d'autres actions et événements ont été organisés notamment par les communes autour des sujets de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance. La coordinatrice a participé à toutes actions, preuve d'une grande vitalité de ce réseau. Des formations ont été proposées aux professionnels pour "mieux comprendre pour mieux accueillir" et elles ont été largement suivies.

LES MESURES DE SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF

Le Pass Asso

Par une délibération du conseil de communauté du 11 mars 2021 le Pays des Abers a validé le principe de mise en œuvre du Pass Asso. Il vise à soutenir les associations dites "loi 1901" particulièrement touchées par la crise de la COVID 19 au travers d'une aide conjointe de la Région Bretagne et du Pays des Abers. Ces associations doivent proposer un rayonnement local et avoir leur siège social sur le territoire des Abers. De plus, il faut que l'association exerce une activité contribuant à la vitalité associative des territoires et que les objectifs s'inscrivent en cohérence avec ceux du Pays des Abers, de la commune et de la Région.

Le Pays des Abers a fait le choix de confier l'instruction des dossiers aux communes. Un comité local composé des élus du territoire et de la vice-présidente de la Région s'est réuni le 10 novembre 2021 pour faire un bilan du dispositif. Au total, ce sont **111 dossiers** qui ont été éligibles au dispositif pour un montant total de **80 411 €**.



LES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Le Système d'Information Géographique

La communauté de communes s'est dotée, depuis quelques années, d'un système d'informations qui a pour but de compiler, gérer et exploiter des informations géographiques contribuant à la gestion de l'espace et au bon exercice des compétences communautaires. Le SIG est un outil transversal, à la disposition de l'ensemble des services utilisant ou produisant des données géographiques pour matérialiser les connaissances "terrain".

LE SIG COMMUNAUTAIRE

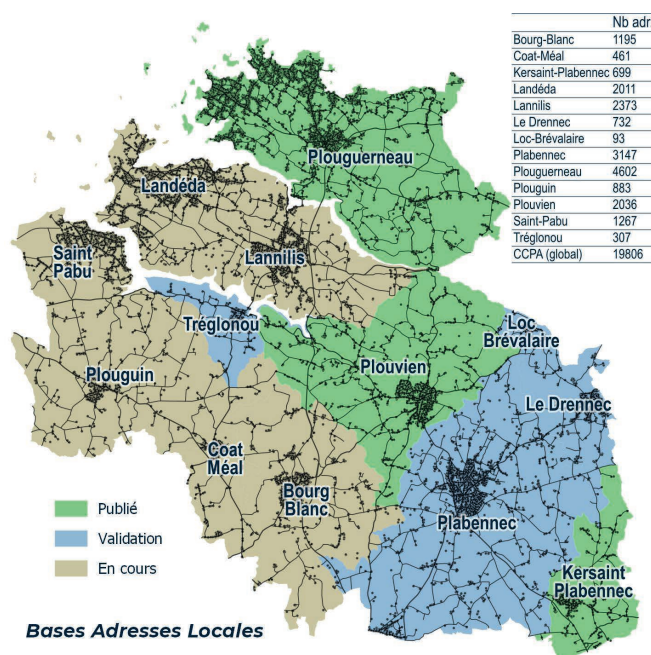
La sollicitation des communes se poursuit lors de cette année 2021 et conforte l'intérêt d'un SIG communautaire. En effet, plusieurs communes du territoire du Pays des Abers ont sollicité le SIG afin de bénéficier d'un conseil et d'une présentation d'outils en libre accès permettant de répondre aux besoins de consultation de données géo-référencées.

DES PROJETS SIG

L'adressage

La finalité de la démarche étant la certification et la publication des données dans les bases nationales, la communauté de communes accompagne ses communes tant sur la méthodologie, sur la saisie ou sur des points techniques.

Près de 20 000 adresses sont référencées sur le territoire du Pays des Abers, dont plus de la moitié sont certifiées ou sur le point de l'être.

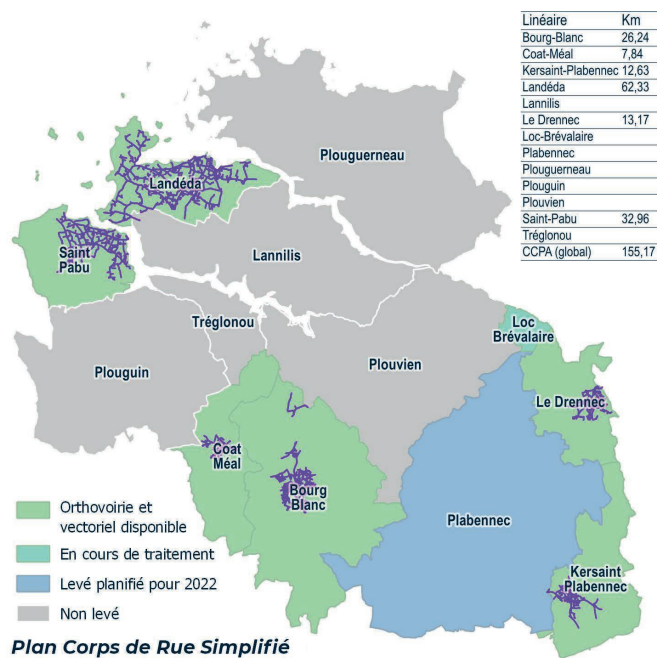


Le plan de corps de rue simplifié

La communauté de communes a signé en 2020 des conventions avec le SDEF pour l'élaboration d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à l'échelle de son territoire. Ce projet permet de répondre à nos obligations réglementaires qui nous imposent cet outil pour 2026.

Le PCRS permet d'améliorer nos fonds de plans et de limiter les incidents lors de l'intervention sur les réseaux, mais de nombreux autres usages seront rendu possibles par cette base de données de haute précision.

Sur le territoire : Plus de 155km de voies couvertes, 215 000 points côtés relevés, 120 000 objets identifiés et classés en base de données.



Exemple de production (Orthovoirie image / objets thématiques vectorisés) :

L'identification des affleurants et leur localisation à haute précision va permettre une requalification d'une partie des bases de données métiers gérées par la communauté de communes.



La démarche Centipede RTK

Le réseau Centipede RTK se base sur une technique de positionnement par satellite améliorée par un réseau de stations de base (Cinématique temps réel / Real Time Kinematic RTK).

Ce système permet une acquisition de données géoréférencées de précision centimétrique nécessaire à la confection de plans des réseaux en classes de précision A.

Cette démarche est en sources libres et concurrence donc les solutions propriétaires, tant sur l'aspect financier (ratio 1 à 10) que sur l'aspect de la mutualisation des développements.

Des outils SIG au service des politiques communautaires

Chaque service de la communauté de communes continue d'être accompagné par le SIG sur les projets mis en œuvre : le référencement des ouvrages et équipements de l'Eau et de l'assainissement, des itinéraires de randonnée et de leurs diverses composantes, le PLUi, l'instruction des autorisations d'urbanisme, la gestion foncière, le bocage, etc..... D'autres travaux ont été menés tout au long de l'année

2021 en partenariat avec le GéoPaysdeBest pour maintenir les données du territoire à jour et apporter à des organismes tiers des données nécessaires à leur activité.

Les réseaux humides

Une connaissance précise du patrimoine lié aux réseaux humides implique une administration poussée du SIG : Mise à jour quotidienne, remontée d'informations terrain, saisie des travaux en régie, recollement des chantiers prestataires.

1 750 Km de canalisations (AEP, EU et EPL) ainsi que tous les éléments constituant le réseau, soient plus de 500 000 objets géographiques sont gérés dans le SIG.

Ce besoin s'assortit d'une évolution notable des usages d'outils cartographiques nomades (consultation SIG sur tablettes).

LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général de la Protection de la Donnée a fait l'objet d'une mutualisation à l'échelle du Pays des Abers permettant à la communauté de communes et 11 de ses communes membres. Ce décret européen avec prise d'effet en mai 2018, oblige chaque organisme public ou privé à définir les modalités de gestion et de protection des données que ceux-ci sont amenés à utiliser dans le cadre de l'exercice de leurs compétences ou de leurs activités. Ce travail réalisé avec le Centre De Gestion du Finistère.

Au quotidien, il est nécessaire de rappeler aux agents les règles en terme de données personnelles hébergées dans les SI mais aussi d'apporter des conseils dans l'élaboration des nouveaux projets.

De plus, en tant que relais, le service informatique est un intermédiaire entre les services communautaires et le délégué à la protection des données (CDG), dès qu'il y a une question spécifique.

LES SYSTEMES D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATION

L'informatique

L'infrastructure informatique a été améliorée pour répondre aux besoins croissants des services et aux projets que mènent la communauté de communes. Cette adaptation a été accompagnée du raccordement de l'hôtel de communauté à la fibre optique et de l'amélioration des liens des sites distants afin de permettre leur interconnexion et l'échange de données.

La mise en place du télétravail a contraint le service à renforcer le parc informatique nomade ainsi qu'à optimiser les ressources des serveurs disponibles.

Une refonte du serveur de fichiers a été menée afin de correspondre à la nouvelle organisation des services tout en mettant en place une structure plus lisible. Cette démarche a permis de rappeler à chacun les bonnes pratiques en terme d'usage des ressources numériques.

BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT

Les collectivités de Bretagne ont décidé, dès 2011, de coordonner leurs actions pour la mise en œuvre d'un réseau de communication électronique à très haut débit, avec pour ambition d'équiper l'ensemble d'un réseau en fibre optique à l'abonné (FttH). En conformité avec le Plan National Très Haut Débit, les réflexions engagées par toutes les collectivités territoriales bretonnes dans le cadre du SCORAN ont abouti au choix de pertinence d'une échelle régionale pour la coordination de la mise en œuvre du projet breton et pour le portage de la maîtrise d'ouvrage.

L'organisation de la concertation et le suivi de l'ingénierie du projet à l'échelle départementale garantissant la cohérence de la programmation des déploiements. L'échelle intercommunale a été choisie pour la mise en place de l'organisation technique et financière des opérations et pour le déploiement du projet. Une convention a donc été signée entre la communauté de communes et Még@lis.

06,

PÔLE EAU ET
ASSAINISSEMENT

PÔLE EAU

Le fonctionnement du pôle eau se fait en régie hormis la commune de Kersaint Plabennec.

L'année 2021 a été une année charnière avec la restitution du schéma directeur d'eau potable lancé en 2020. Les perspectives et les orientations ont été définies et restituées. Les investissements au travers d'un plan pluriannuel ont été clairement identifiés.

Le Pays des Abers avait depuis trois ans commencé les investissements, mais ce plan issu du schéma verra dès 2022 une augmentation importante des opérations programmées sur l'ensemble du territoire.

L'année 2021 a été l'occasion de mener de nombreux chantiers de renouvellement du réseau pour un linéaire de 7 480 ml soit (0.8% du linéaire total). 8 communes du territoire ont été concernées.

Les services ont traité plus de 1 650 demandes nécessitant l'ouverture d'un dossier technique entraînant la réalisation de 410 chantiers

LE PÔLE EAU EN CHIFFRES C'EST :

16
RÉSERVOIRS

11
RESSOURCES

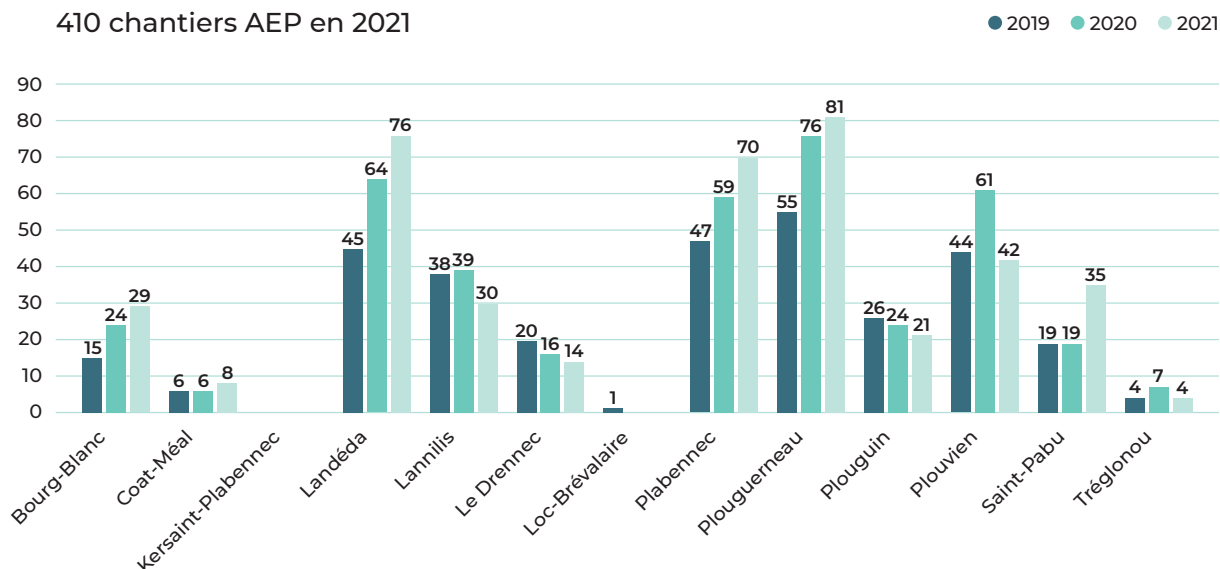
3
SITES DE
SUPPRESSION

8
USINES DE
PRODUCTIONS

850 km
DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

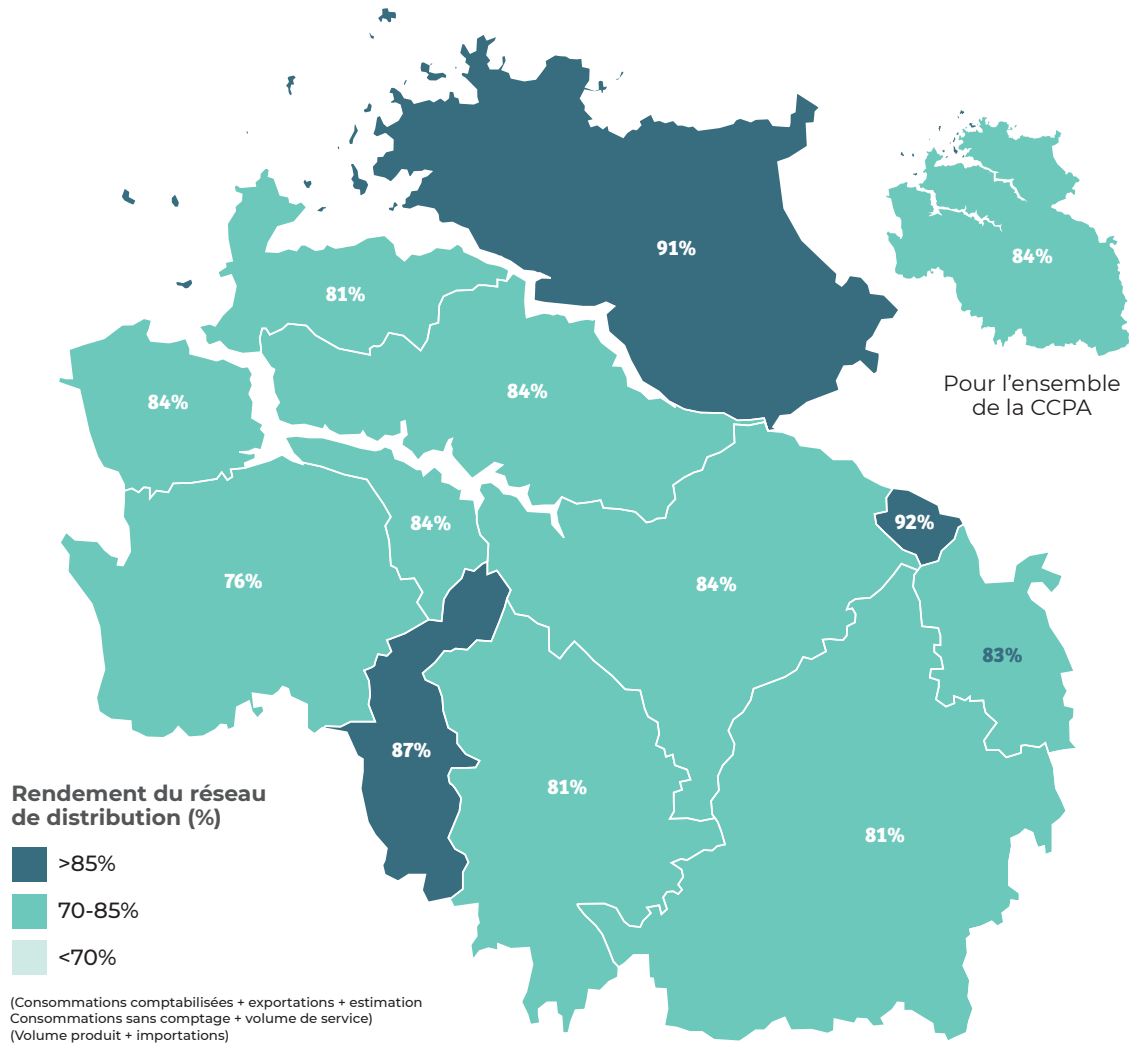
21 500
ABONNÉS POUR 2.7 MILLIONS
DE M³ D'EAU MISE EN DISTRIBUTION

410 chantiers AEP en 2021

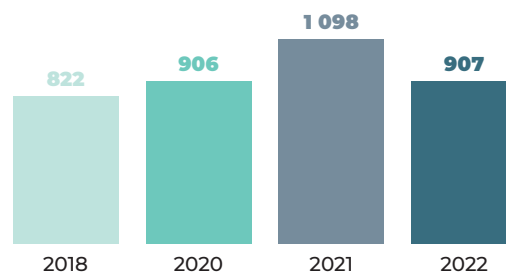


Une réduction des fuites permet l'amélioration du rendement et mécaniquement la réduction des achats d'eau, source d'économies sur le budget de fonctionnement. 102 fuites ont été soit signalées ou détectées en 2021 et ainsi pu être réparées. Le rendement sur l'ensemble du réseau de distribution a atteint 85 %.

Carte année 2021



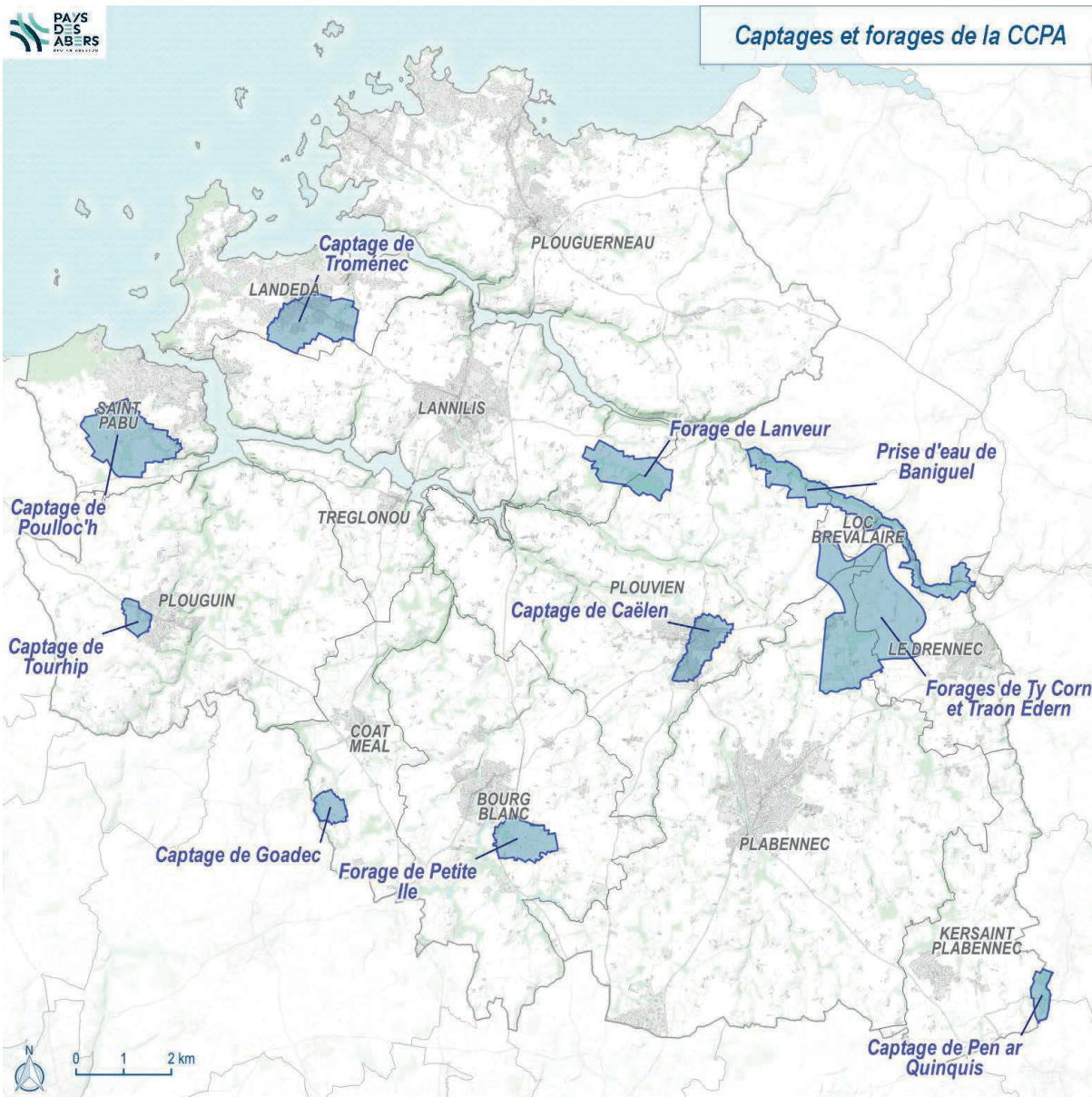
La politique de remplacement des compteurs d'eau se poursuit. La cible est le remplacement de 2000 compteurs par an. Une organisation se met afin d'atteindre cet objectif.



Les deux grands faits marquants courant 2021 ont concerné la qualité de l'eau.

Le premier dossier a concerné la présence problématique d'un métabolite de pesticide, l'ESAmétolachlore à des concentrations supérieures à 0,1µg/l. (norme réglementaire) dans nos ressources souterraines.

Un établissement de non-conformité par l'ARS concerne désormais l'ensemble des 8 sites de production du Pays des Abers. Néanmoins le seuil dit de toxicité étant 500 fois supérieure, l'eau garde toute sa potabilité. Le Pays des Abers a lancé une étude pour répondre à cet enjeu de conformité.



Le second dossier a concerné l'instauration d'un périmètre de protection autour du captage prioritaire de Traon Eder à Plabennec.

En septembre 2021, la communauté de communes a décidé de suspendre temporairement l'exploitation du captage dans l'attente de la mise en place effective des périmètres de protection, la procédure est en cours et devrait être finalisée en 2022.

Le captage de Traon Eder est listé également comme captage prioritaire pour la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Dans cette perspective, l'aire d'alimentation estimée à 55 hectares devra être officialisée et un diagnostic des pressions polluantes devra être engagé dans les prochains mois.



Les grands axes sur lesquels s'appuient le pôle eau sont :



Conforter et améliorer notre savoir-faire pour faire face aux enjeux de demain

Le Pays des Abers doit conforter son expertise dans les domaines de l'eau et participer à la transition écologique du territoire en tant que responsable de la ressource. Ce travail est mené en relation avec tous les acteurs et institutions qui œuvrent dans le domaine de l'eau.



Conforter et améliorer nos réponses et nos relations avec nos abonnés.

Le Pays des Abers prend des engagements contractuels de qualité de service vis-à-vis des abonnés. Il apporte une réponse à tout moment soit administrative, soit technique. Un service d'astreinte permet d'apporter une réponse technique 24h/24. Le volet communication se développe et permet l'actualisation des événements



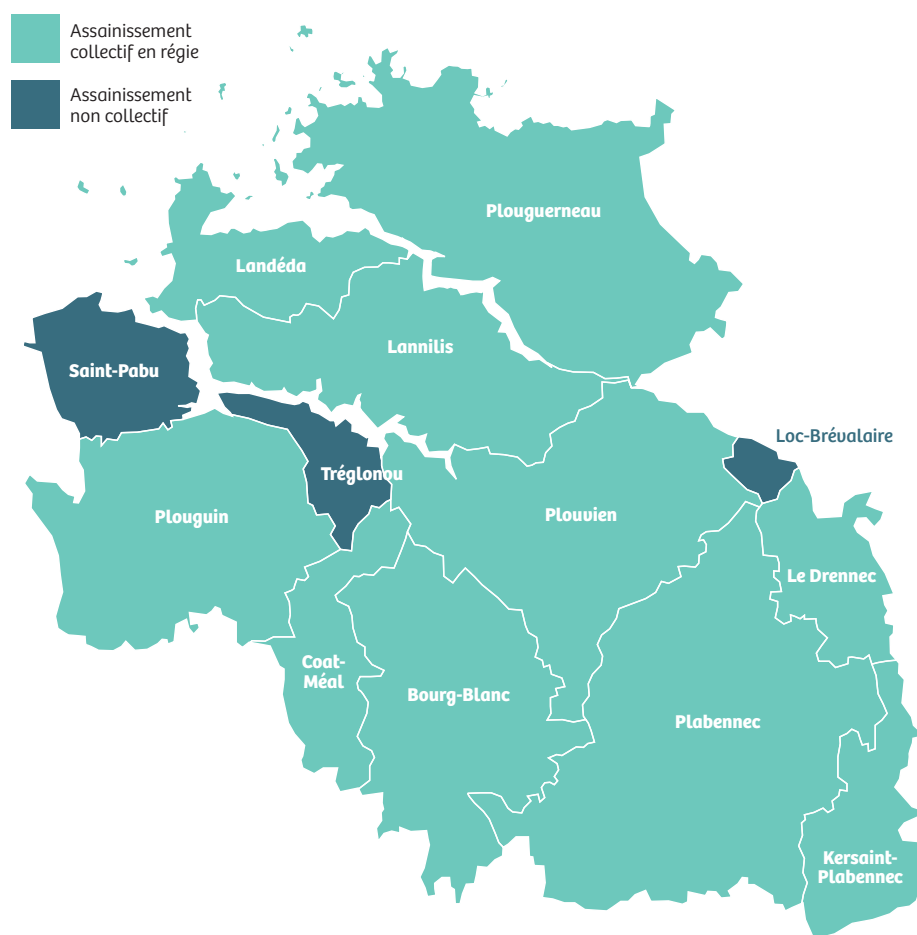
S'engager dans la préservation et la conservation du patrimoine

Le Pays des Abers investit dans le but de préserver, renouveler et développer le patrimoine public dont il a la charge et la compétence. (Usines, réservoir, réseaux et équipements).

PÔLE ASSAINISSEMENT

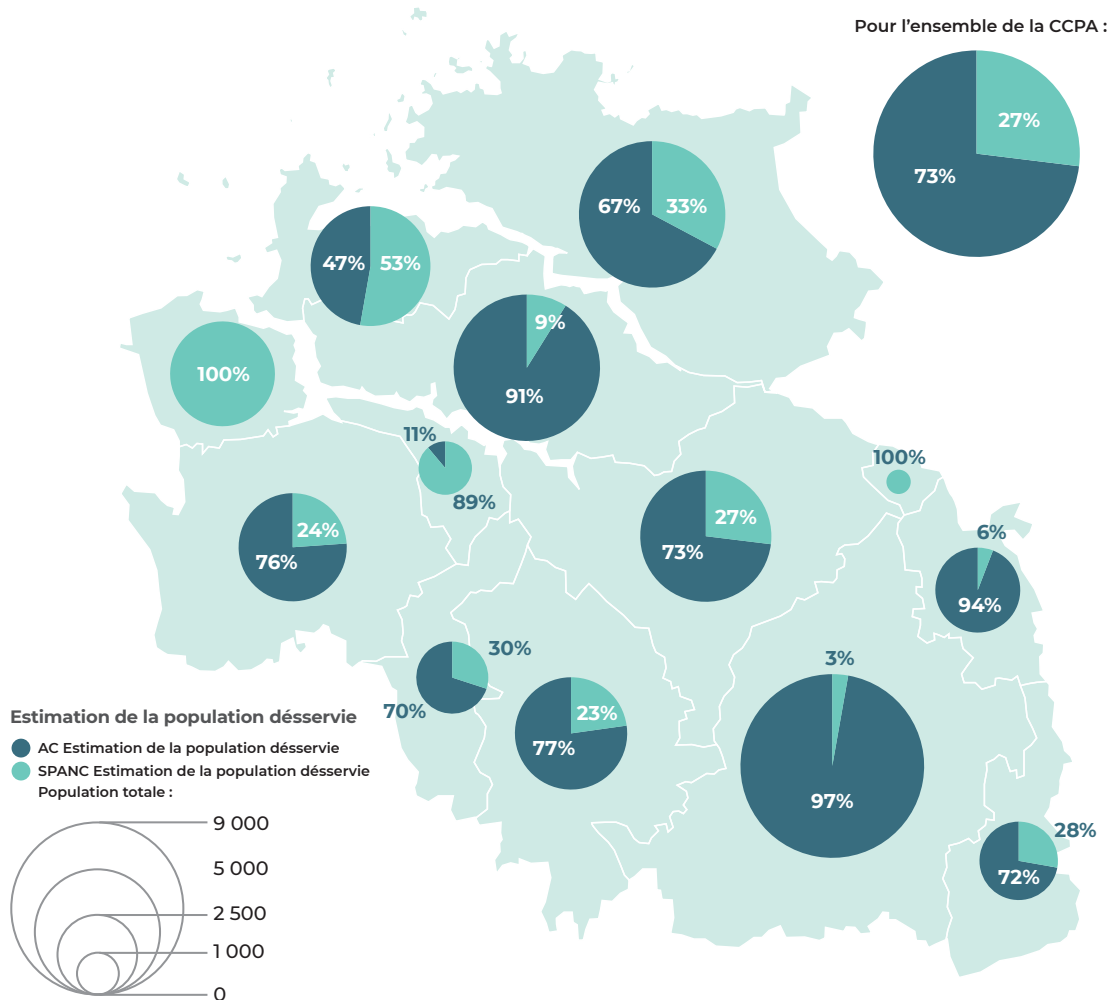


Le fonctionnement du pôle assainissement se fait en régie sur l'ensemble des treize communes. Onze d'entre elles disposent d'un assainissement collectif ou semi-collectif.



Le patrimoine est important avec ses neuf stations d'épurations, ces soixante postes de relèvement et ses deux cent quarante kilomètres de réseaux de collecte.

Un schéma directeur est en cours depuis la fin de l'année 2020 pour une durée de 24 mois. Les perspectives et les orientations ne seront définis qu'en 2022. Il nous éclairera sur les moyens que le pays des abers devra consacrer au maintien de performance de l'assainissement collectif.



Sur une population de plus de 42 000 habitants, l'estimation de la population desservie à l'assainissement collectif est de 12 500 abonnés répartis comme le montre la carte ci-dessus.

Le pays des Abers a lancé en 2021 des investissements, plusieurs communes en ont bénéficiés notamment celles qui connaissent de très fortes infiltrations d'eaux parasites dans leurs réseaux (1475 ml de réseaux d'assainissement ont été remplacés ou réhabilités). Les travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages ont été menés.



Les faits saillants en 2021 ont été :

- La mise en place d'équipement de surveillance sur l'ensemble des sites et plus particulièrement ceux classés à risques.
- Le fonctionnement de l'unité de déshydratation de la station de Plabennec.
- Le remplacement des surpresseurs d'aération de la station de Lannilis.
- La modernisation des superviseurs.
- La réhabilitation des postes de relevages vétustes.
- Les travaux de déconnexion de la zone de Penhoat vers la métropole.

Les branchements d'eaux usées au nombre de 66 pour l'année 2021 sont stables et sont souvent menés conjointement aux travaux d'eau potable.

Le contrôle des assainissements collectifs pour l'année 2021 est en progression au regard de l'activité 2020 ce qui démontre la vitalité de l'activité immobilière.

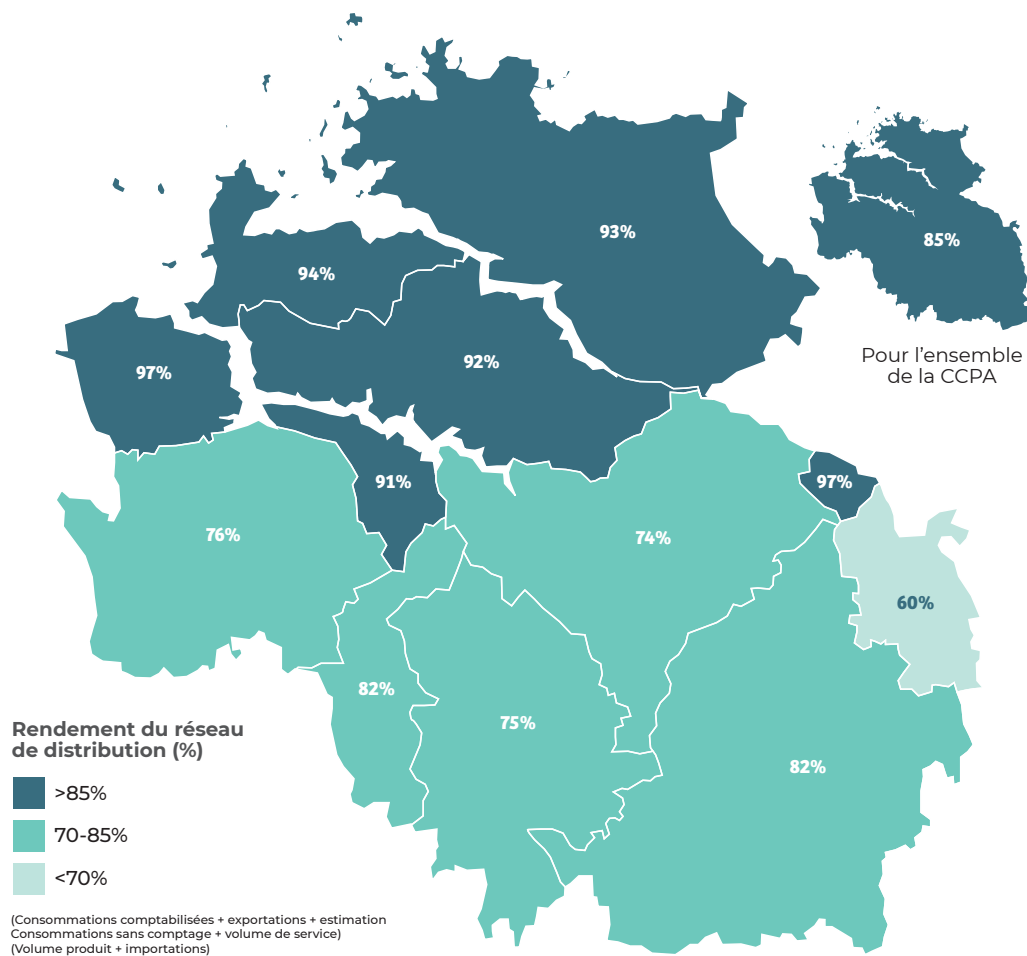
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	2018 NOMBRE CONTROLES ASSAINISSEMENT	2019 NOMBRE CONTROLES ASSAINISSEMENT	2020 NOMBRE CONTROLES ASSAINISSEMENT	2021 NOMBRE CONTROLES ASSAINISSEMENT
BOURG BLANC	35	28	19	37
COAT MEAL	8	8	14	6
KERSAINT PLABENNEC	11	11	11	8
LANDÉDA	11	22	25	16
LANNILIS	73	87	67	82
LE DRENNEC	9	20	18	29
LOC BREVALAIRE				
PLABENNEC	95	84	99	101
PLOUGUERNEAU	58	68	77	71
PLOUGUIN	17	14	17	23
PLOUVIEN	32	36	31	38
SAINT PABU				
TREGLONOU	2	3	2	2
CCPA	351	381	380	413

L'activité du SPANC après une année 2020 compliquée en raison de la crise sanitaire repart avec une dynamique positive en fin d'année 2021.

2021

	RÉHABILITATION		PERMIS DE CONSTRUIRE		CONTRÔLE DE SUIVI
	CONTRÔLE DE CONCEPTION	CONTRÔLE DE RÉALISATION	CONTRÔLE DE CONCEPTION	CONTRÔLE DE RÉALISATION	
BOURG-BLANC	1	3	1	0	0
COAT-MÉAL	0	0	0	2	15
KERSAINT-PLABENNEC	2	1	0	1	8
LANDÉDA	37	19	10	14	49
LANNILIS	3	2	0	4	18
LE DRENNEC	0	2	0	0	1
LOC-BRÉVALAIRE	0	0	0	0	2
PLABENNEC	14	12	1	1	68
PLOUGUERNEAU	40	24	17	5	174
PLOUGUIN	6	2	0	1	51
PLOUVIEN	9	5	2	1	28
SAINT-PABU	19	16	27	12	22
TRÉGLONOU	2	2	1	4	3
TOTAL	133	88	59	45	439



Les grands axes sur lesquels s'appuie le pôle assainissement sont identiques à ceux du pôle eau auquel il faut rajouter :

🌿 L'engagement dans la préservation de la qualité des milieux récepteurs.

Nous devons fiabiliser et moderniser les outils et les méthodes d'interventions permettant de garantir la qualité des rejets dans les milieux récepteurs.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Hôtel de communauté / 58 avenue de Waltenhofen / 29860 PLABENNEC